

Calendrier des Actions de Formation



CAF 2013



Informations Générales

Le mot du directeur	page 7
---------------------------	--------

Organigrammes

Le groupement formation	page 8
Le service formation	page 9
L'école départementale	page 10
Les bureaux de proximité	page 11
Les conseillers et référents techniques	page 12
Calendrier 1 ^{ère} période	page 13
Calendrier 2 ^{ème} période	page 14
Calendrier 3 ^{ème} période	page 15

Modalités administratives

Le parcours de recrutement SPV	page 16
La journée de recrutement	page 17
Le parcours de formation :	
❖ formation initiale et d'intégration, équipier SPV - SPP	page 18
❖ formation d'adaptation à l'emploi, chef d'équipe	page 20
❖ formation d'adaptation à l'emploi, chef d'agrès	page 20
La convention de formation	page 21
Les conditions d'inscription aux stages	page 23
Echéances d'envoi des demandes de stages	page 24
Les fiches d'inscription :	
❖ stage dispensé dans le SDIS80	page 25
❖ CNFPT	page 26
❖ maintien des acquis	page 29
❖ ordre de mission	page 30

Sommaire

FORMATIONS INITIALE ET D'INTEGRATION

☀	Journée de recrutement	page 32
☀	Phase 1	page 33
☀	Equipier PSE1	page 34
☀	Phase 2	page 35
☀	Phase 3	page 36
☀	Equipier PSE2 phase 3.1	page 37
☀	Equipier SR phase 3.2	page 38
☀	Equipier SPP	page 39

FORMATIONS D'ADAPTATION A L'EMPLOI

■	Chef d'équipe	page 41
■	Chef d'agrès tronc commun	page 42
■	Chef d'agrès MNG SPV	page 43
■	Chef d'agrès MNG SPP	page 44
■	Chef d'agrès 1 équipe	page 45
■	Chef d'agrès 2 équipes	page 46
■	Chef de salle CTA	page 47
■	Opérateur CTA	page 48

RATTRAPAGE

☀	Si échec à 1 seule UV	page 50
---	-----------------------------	---------

■	PAE 1	page 52
■	BNMPS (monitorat)	page 53
■	TRS 2	page 54
■	Mise en œuvre nouveau PC.....	page 55
■	TRS 3	page 56
■	PL en auto-école	page 57
■	Permis mer	page 58
■	Permis fluvial	page 59
■	COD 1 « engin pompe »	page 60
■	COD 2 « PL tout terrain » (CCF)	page 61
■	VL hors chemin (VLHR)	page 62
■	PL hors chemin (CCR- FPT HR)	page 63
■	COD 4 « embarcation »	page 64
■	COD 6 « échelle aérienne »	page 65
■	FOR 1 SPV	page 66
■	FOR 1 SPP	page 67
■	FOR 2 SPP	page 68
■	EPS 1	page 69
■	Animateur sportif SPV	page 70
■	Chronométrateur	page 71
■	Violences urbaines SPP.....	page 72
■	Violences urbaines SPV.....	page 73
■	Violences urbaines approche psychologique.....	page 74

SPECIALITES

■ CYN 1	page 76
■ IMP 1.....	page 77
■ IMP 2.....	page 78
■ RCH 1- DEC 1.....	page 79
■ DEC 2.....	page 80
■ RCH 2.....	page 81
■ RAD 1.....	page 82
■ SAV 1.....	page 83
■ SAV 2.....	page 84
■ SEV.....	page 85
■ SDE 1.....	page 86
■ PRE FORM PLG 2.....	page 87

MAINTIEN DES ACQUIS

■ MENSUELLE SPV	page 89
■ COPT	page 90
■ Simulateur	page 91
■ MAF ARI	page 92
■ MAF INC.....	page 93
■ SPP	page 94
■ Chef de centre et adjoint SPV	page 95
■ Chef d'agrès	page 96
■ Chef de groupe	page 97
■ Chef de colonne/ chef de site	page 98
■ Opérateur et chef de salle CTA/CODIS	page 99
■ Sous-officier et officier CODIS	page 100
■ Officiers Renseignement et Moyens.....	page 101
■ Référent Artémis	page 102

MAINTIEN DES ACQUIS

■	COD 2.....	page 103
■	CYN	page 104
■	EPS et ASSPV.....	page 105
■	EPS 2.....	page 106
■	IMP	page 107
■	PAE 1	page 108
■	PLG	page 109
■	RAD	page 110
■	RCH 1	page 111
■	RCH 2	page 112
■	RCH 3	page 113
■	SAV 1.....	page 114
■	SAV 2 / 3.....	page 115
■	SD	page 116

SSSM

†	Maintien des acquis SSSM	page 118
---	--------------------------------	----------

JEUNE SAPEUR POMPIER

■	Complément de formation JSP	page 120
■	PSE 1 JSP	page 121
■	PSE 2 JSP	page 122
■	Animateur de section JSP	page 123



Le Mot du Directeur

Les Sapeurs-Pompiers ont pour vocation d'assurer la sécurité de la population du département. Cette sécurité ne saurait être optimum sans une formation de qualité, adaptée à toutes les situations que vous pourrez rencontrer au cours de votre carrière.

La formation demeure donc une de mes priorités et les outils que le SDIS de la Somme a commencé à développer, vont contribuer à atteindre les objectifs que je me suis fixés. Nous ne devons pas nous priver de ces outils performants qui sont mis à notre disposition. Ainsi, le caisson gaz déjà en activité sur le site de Villers-Bocage est accompagné, depuis décembre 2010, de la Maison à feu qui a accueilli en 2011 les premières formations. Tous les Sapeurs-Pompiers ont déjà pu être confrontés à un feu réel grâce au caisson gaz, la Maison à feu vient désormais parfaire leur formation en leur permettant d'acquérir des réflexes nécessaires en intervention.

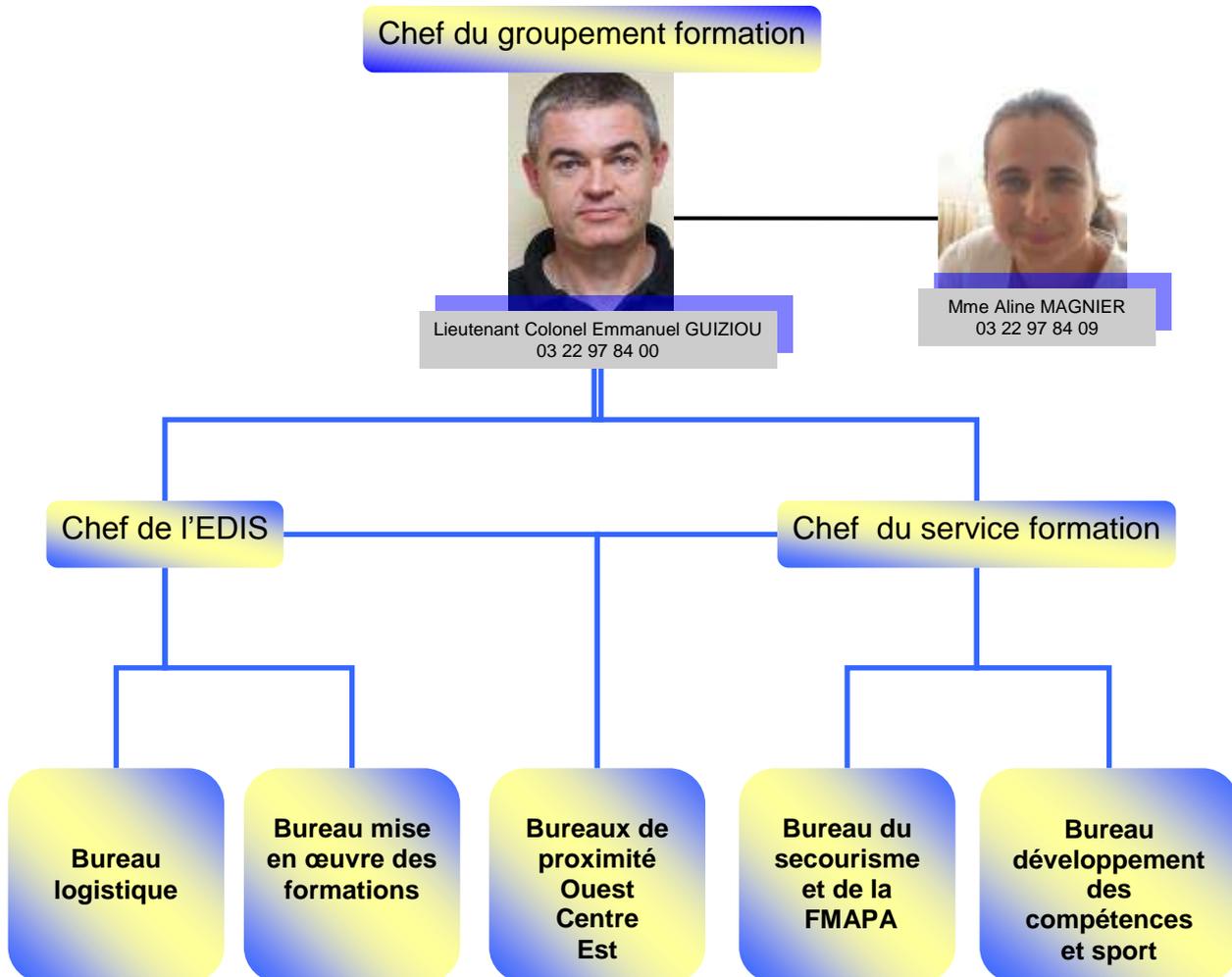
En 2013, c'est l'Ecole Départementale qui verra le jour sur ce même site. L'Ecole sera l'élément phare des projets de formation lancés depuis plusieurs années déjà. Cependant, nous nous devons de continuer sur ce chemin. Seuls ces moyens dont nous disposons ne sauraient suffire à dispenser un service de qualité qui repose avant tout sur les Hommes. Il est du devoir de chacun d'œuvrer en faveur d'une meilleure qualité de service et pour une meilleure sécurité de nos personnels et des personnes que nous défendons.

La formation au plus près des Centres de Secours reste notre priorité et va se développer encore plus.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour contribuer à ce projet de service nécessaire à tous.

Colonel Marc DEHEDIN
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours

Le Groupement Formation



Le Service Formation

Chef du service formation



Capitaine Yvan BELLET
03 22 97 84 19



Mlle Emeline MESNIERES
03 22 97 84 04

Adjoint au Chef du service



Lieutenant Patrick DELATTRE
CT IMP
03 22 97 84 12

Bureau du secourisme et de la FMPA



Lieutenant Patrick DELATTRE
Chef de bureau
CT IMP
03 22 97 84 12



Adjudant Pascal D'APOLITO
Responsable secourisme
03 22 97 84 03



Sergent Ludovic PECQUERY
Responsable pédagogique
03 22 97 84 17

Bureau développement des compétences et sport



Lieutenant Céline JOUBERT
Chef de bureau
03 22 97 84 11



Adjudant-chef Denis BLONDIN
CT PLG
03 22 97 84 06



Sergent-chef Ludovic DOREMUS
Moniteur P.L.
03 22 97 84 07

EDIS

Chef de l'EDIS



Capitaine Séverine BICHET
03 22 97 84 10



Mlle Aurélia SOYEZ
03 22 97 84 13

Adjoint au Chef EDIS



Lieutenant Ali SADAoui
03 22 97 84 01

Bureau Mise en Œuvre des Formations



Adjudant-chef
David COSSART
Responsable pédagogique
03 22 97 84 05



Adjudant-chef
Luc WARCOIN
Responsable pédagogique
03 22 97 84 02



Adjudant
François OLIVIER
Responsable pédagogique
03 22 97 84 14



Adjudant
Ludovic JEAN
Responsable pédagogique
03 22 97 84 15



Adjudant-chef
Thierry SAGUEZ
Responsable pédagogique
03 22 97 84 18



Adjudant-chef
Didier ROUSSEL
Responsable pédagogique
03 22 97 84 16

Bureau Logistique



Lieutenant Ali SADAoui
Responsable logistique
03 22 97 84 01



Adjudant-chef
Bruno STOOP
Adjoint Responsable
Logistique
03 22 97 84 08



Adjudant-chef
Didier ROUSSEL
Appui logistique
03 22 97 84 16

Les Bureaux de Proximité

Bureau de Proximité Ouest



Lieutenant Audrey JOVER
Bureau de bureau
03 22 20 60 71



Mme Michelle DESPLANQUE
Secrétariat
03 22 20 60 74



Adjudant-chef Daniel DE SMET
Adjoint au chef de bureau
03 22 20 60 79



Lieutenant Emmanuel BEAUSIVAGE
Formateur COD
03 22 20 60 79

Bureau de Proximité Centre



Mlle Julie MAQUINGHEM
Secrétariat
03 22 71 34 14

Chef de bureau
03 22 71 34 48

Bureau de Proximité Est



Lieutenant Dominique LURIN
Bureau de proximité Est
03 22 84 97 44



Mme Corinne ANCELOT
Secrétariat
03 22 84 97 42

Les Centres Formateurs

Centres formateurs Ouest

CSP Abbeville
CS Rue
CS Airaines
CS Friville Escarbotin

Centres formateurs Centre

CSP Catelas
CSP Ferry
CS Doullens
CS Flixecourt

Centres formateurs Est

CSP Péronne
CS Albert
CS Roye
CS Montdidier

Les Conseillers et Référents Techniques

COD 1 - COD 2

Adjudant-chef PONCHE

COD 6

Adjudant-chef HENOCH

CYN

Lieutenant LAVALLARD

APS

Adjudant-chef DOREMUS

IMP

Lieutenant DELATTRE

MDE

Capitaine STENGEL

PLG

Adjudant-chef BLONDIN

RAD

Commandant TABARY

RCH

Lieutenant Colonel DAJCIC

SAV

Capitaine BELLET

TRS / SD

Capitaine JOURDAIN

Secourisme

Adjudant D'APOLITO

Ascenseur

Caporal-chef BIBERON

Tronçonneuse

Sergent PEDOT

Risques Animaliers

Sergent-chef GIVERS

Aucune formation ne peut être dispensée sans la validation préalable du Conseiller Technique, du Référent Technique ou du Groupement Formation

STAGES 1^{ère} PERIODE

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
M 1		V 1		V 1	PSE 2	L 1	
M 2		S 2		S 2	PSE 2	M 2	
J 3	VPC	D 3		D 3		M 3	ARI
V 4		L 4	Chef d'équipe	L 4		J 4	CHEF CS
S 5		M 5	PLG	M 5		V 5	FI SPP
D 6		M 6	LSPCC Echelle	M 6	ARI	S 6	RCH 1 DEC 1
L 7		J 7	RCH1	J 7	FOR 1 SPV	D 7	VLHR
M 8	PLG	V 8	RCH2	V 8		L 8	Chef d'équipe
M 9		S 9		S 9		M 9	VLHR
J 10	RCH2	D 10		D 10		M 10	RCH 1 DEC 1
V 11		L 11	MNG SPP	L 11	VPC	J 11	PLG
S 12		M 12	CHEF SIT	M 12	Réf AL 80	V 12	TR S 2
D 13		M 13		M 13	Ascens	M 10	FOR 1 SPP
L 14	Chef Agrès tronc commun	J 14	ARI	J 14	CHEF GRP	J 11	FOR 2 SPP
M 15		V 15		V 15		V 12	
M 16		S 16		S 16		S 13	
J 17		D 17		D 17		D 14	
V 18		L 18		L 18	PHASE 3	L 15	
S 19		M 19	PLG	M 19	PAE 1	M 16	PLG
D 20		M 20		M 20	SD	M 17	LSPCC Echelle
L 21		J 21		J 21		J 18	CODIS
M 22		V 22	IMP	V 22		V 19	FI SPP
M 23	PSE 1	S 23	Ascens	S 23	VLHR	S 20	
J 24		D 24		D 24	Réf AL 80	D 21	
V 25		L 25	PSE 2	L 25		L 22	PSE 1
S 26		M 26	PSE 2	M 26	Chef Agrès 1 équipe	M 23	PSE 1
D 27		M 27	PSE 2	M 27	FOR 2 SPP	J 25	PSE 1
L 28		J 28	LSPCC Echelle	J 28	VU PSY SPP	V 26	FI SPP
M 29				V 29	IMP	S 27	
M 30	ARI			S 30	IMP	D 28	
J 31	IMP			D 31		L 29	FI SPP

formation initiale ou d'intégration

évaluation pratique phase 2

formation d'avancement

formation de tronc commun opérationnel ou fonctionnel

rattrapage

formation de spécialités

formation de maintien, d'actualisation et/ou de perfectionnement des acquis

formation JSP

STAGES 2^{ème} PERIODE

MAI					JUIN					JUILLET					AOUT																																																																						
M 1																				S 1	SR		SR		L 1	Chef Agrès 1 équipe		FI SPP		PLG		J 1																																																					
J 2	ARI		exam FOR 2			FI SPP		COD 2		D 2																				M 2	Chef Agrès 1 équipe		FI SPP		RCH2		ARI		V 2																																														
V 3																				L 3																				M 3																				S 3																									
S 4																				M 4																				J 4																				D 4																									
D 5																				M 5	ARI		SR		COD 2		SR		FI SPP		IMP 1		V 5	Chef Agrès 1 équipe		FI SPP		RCH2		ARI		L 5																																											
L 6	CA																			J 6	ARI		SR		COD 2		SR		FI SPP		RCH1		S 6																				M 6																																
M 7																				V 7																				D 7																				M 7	Ascens																								
M 8																				S 8																				L 8																				J 8																									
J 9																				D 9																				M 9																				V 9																									
V 10																				L 10	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		SDE 1		PLG		FI SPP		RCH1		M 10																				S 10																																
S 11																				M 11																				J 11																				D 11																									
D 12																				M 12	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		SDE 1		VPC		FI SPP		RCH1		V 12																				L 12																																
L 13																				J 13	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		SDE 1		VPC		FI SPP		RCH1		S 13																				M 13																																
M 14	LSPCC Echelle		PLG		Chef Agrès tronc commun		COD 2		FI SPP		SAV 1		IMP		RCH2		V 14																				M 14																																																
M 15																				V 14																				S 15																				L 15																				J 15					
J 16																				D 16																				L 17	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		SDE 1		FI SPP		RCH1		M 16	PLG		LSPCC Echelle		V 16																													
V 17																				L 17	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		SDE 1		FI SPP		RCH1		M 17	PLG		LSPCC Echelle		J 18																																																	
S 18																				M 18	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		SDE 1		FI SPP		RCH1		J 18	PLG		LSPCC Echelle		V 19																																																	
D 19																				M 19	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		SDE 1		FI SPP		RCH1		V 19																				L 19																																		
L 20																				J 20	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		SDE 1		FI SPP		RCH1		S 20																				M 20	PLG																																	
M 21																				V 21	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		SDE 1		FI SPP		RCH1		D 21																				M 21																																		
M 22	Ascens		SR		CHEF GRP		SD		FI SPP		RCH2		L 22																				J 22																																																				
J 23	Rattr 1		VPC		SEV		SD		FI SPP		RCH2		M 23																				V 23																																																				
V 24																				L 24	IMP 1		PLG		FI SPP		RCH2		M 24																				S 24																																				
S 25																				M 25	Ascens		IMP 1		SD		PLG		FI SPP		J 25																				D 25																																		
D 26																				M 26	Ascens		IMP 1		SD		PLG		FI SPP		V 26	IMP					L 26	PSE 1		PSE 1		PSE 1		LSPCC Echelle																																									
L 27	PSE 2		PSE 2		PSE 2		CHEF SIT		PLG		Chef d'équipe		FI SPP		S 27	Ascens					M 27	PSE 1		PSE 1		PSE 1		LSPCC Echelle																																																									
M 28	PSE 2		PSE 2		PSE 2		LSPCC Echelle		SR		Chef d'équipe		FI SPP		D 28																				J 29																																																		
M 29	PSE 2		PSE 2		PSE 2		IMP		COD 2		Chef d'équipe		FI SPP		L 29																				M 30																																																		
J 30																				V 28	VLHR		IMP		SD		PLG		FI SPP		M 30																				V 30																																		
V 31																				S 29																				D 30																				M 31																				S 31					

- formation initiale ou d'intégration
- évaluation pratique phase 2
- formation d'avancement
- formation de tronc commun opérationnel ou fonctionnel

- rattrapage
- formation de spécialités
- formation de maintien, d'actualisation et/ou de perfectionnement des acquis
- formation JSP

STAGES 3^{ème} PERIODE

SEPTEMBRE										OCTOBRE										NOVEMBRE										DECEMBRE																			
D 1											M 1	FOR 1		VU SPP		RAD 1		V 1	PSE 2		PSE 2		PSE 2		D 1																								
L 2											M 2	FOR 1		PAE 1		RAD 1		S 2											L 2																				
M 3											J 3	SPV		LSPCC Echelle		EPS ASSPV		RAD 1		D 3											M 3	CHEF SIT		BNMPS															
M 4	ARI		COD 2		CA								V 4	FOR 1		SR		RAD 1		L 4											M 4	ARI		BNMPS		PLG													
J 5											S 5											M 5											J 5																
V 6											D 6											M 6	Ascens										V 6																
S 7											L 7	Chef Agrès tronc commun		VPC		SAV 2		RAD 1		CTA		PLG		RCH2		ANIM JSP		S 7																					
D 8											M 8	Chef Agrès tronc commun		SR		SAV 2		RAD 1		CTA		PLG		RCH2		ANIM JSP		D 8																					
L 9	PSE 2		PSE 2		PSE 2		Chef d'équipe		PLG		PAE 1		TRS 2		IMP 2		J 10	Chef Agrès tronc commun		SR		SAV 2		RAD 1		CTA		EPS ASSPV		ANIM JSP		L 9	Chef d'équipe		BNMPS		PLG												
M 10											J 11	Chef Agrès tronc commun		SR		SAV 2		RAD 1		CTA		EPS ASSPV		ANIM JSP		M 10	Chef d'équipe		BNMPS		PLG																		
M 11											V 11	Chef Agrès tronc commun		SR		SAV 2		RAD 1		CTA		EPS ASSPV		ANIM JSP		M 11	Chef d'équipe		BNMPS		PLG																		
J 12											S 12											S 12											J 12	Chef d'équipe		BNMPS		PLG											
V 13											D 13											D 13											V 13	IMP															
S 14											L 14	Rattr 2		Réf AL 80		RCH 2		PLG		J 14	SR		ARI		CHEF CS		PLG		S 14																				
D 15											M 15	Rattr 2		Réf AL 80		RCH 2		PLG		V 15	SR		ARI		CHEF CS		PLG		D 15																				
L 16	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		VPC		ANIM SPORT SPV		CHEF SIT		PLG		PAE 1		IMP 2		M 16	ARI		VU SPV		VU PSY SPP		RCH 2		EPS ASSPV		L 16																					
M 17											J 17	ARI		VU SPV		VU PSY SPP		RCH 2		EPS ASSPV		M 17																											
M 18											V 18	ARI		VU SPV		VU PSY SPP		RCH 2		EPS ASSPV		V 18																											
J 19											S 19											S 19											J 19	SD															
V 20											D 20											D 20											V 20																
S 21											L 21	Chef Agrès 1 équipe		SR		Ascens		RCH 2		PLG		EPS ASSPV		SD		S 21																							
D 22											M 22	Chef Agrès 1 équipe		SR		Ascens		RCH 2		PLG		EPS ASSPV		SD		D 22																							
L 23											M 23	Chef Agrès 1 équipe		SR		Ascens		RCH 2		PLG		EPS ASSPV		SD		L 23																							
M 24											J 24	Chef Agrès 1 équipe		SR		Ascens		RCH 2		PLG		EPS ASSPV		SD		M 24																							
M 25	PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		RAD 1		CHRONO		IMP		PLG		PAE 1		PAE 1		V 25	Chef Agrès 1 équipe		SR		Ascens		RCH 2		PLG		EPS ASSPV		SD		M 25																	
V 26											S 26											S 26											V 26																
J 27											D 27											D 27											J 27	CHEF GRP		CODIS		PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		BNMPS							
V 28											L 28	PSE 2		PSE 2		PSE 2		LSPCC Echelle		PLG		M 26	RCH1		LSPCC Echelle		PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		BNMPS																		
S 28											M 29	PSE 2		PSE 2		PSE 2		LSPCC Echelle		PLG		J 28	IMP		LSPCC Echelle		PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		BNMPS																		
D 29											M 30	PSE 2		PSE 2		PSE 2		LSPCC Echelle		PLG		V 29	IMP		LSPCC Echelle		PHASE 3		Chef Agrès 2 équipes		BNMPS																		
L 30	FOR 1		SPV		RAD 1		VU SPP												S 30											L 30																			
											J 31	PSE 2		PSE 2		PSE 2		LSPCC Echelle		PLG													M 31																

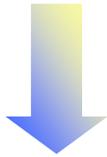
- formation initiale ou d'intégration
- évaluation pratique phase 2
- formation d'avancement

- rattrapage
- formation de spécialités
- formation de maintien, d'actualisation et/ou de perfectionnement des acquis

Le parcours de recrutement SPV

C.S.P – C.I.S – C.P.I. intégrés

Entretien avec le Chef de Centre



Etude du dossier par le Groupement RH
Casier judiciaire vierge obligatoirement



Journée d'Aptitude SPV
« Certificat Apte aux tests sportifs »



Passage devant le C.C.D.S.P.V
« Avis favorable »



Aptitude médicale sans restriction



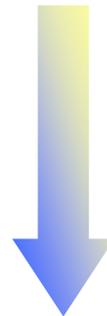
Arrêté de recrutement



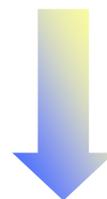
Formation initiale SPV

C.P.I. non intégrés

Entretien avec le Chef de Centre



Journée de recrutement
Décision du Maire



Passage devant le C.C.L.S.P.V
« Avis favorable »



Aptitude médicale sans restriction



Arrêté de recrutement



Formation initiale SPV

Les SPV en activité dans un CPI Communal ou ayant cessé depuis moins d'un an désirant intégrer un centre du Corps Départemental, ne sont pas soumis à la journée de recrutement, ainsi que les JSP et les SPP

La journée de recrutement

Sous réserve de disposer d'un certificat médical de moins d'1 an à la date des épreuves, le chef de centre peut inscrire le candidat auprès :

CIS Communaux



Bureau de proximité formation

CIS Départementaux



Bureau de proximité

Sont dispensés de journée de recrutement :

- SPV en activité dans le SDIS80 pour une double affectation → pas de journée de recrutement
- SPV en activité dans un CPI communal du SDIS80 (cf : délibération de CASDIS n°2 du 4/12/2007) → pas de journée de recrutement
- SPV du SDIS80 ayant cessé son activité depuis moins d'un an → pas de journée de recrutement
- SPP en activité → pas de journée de recrutement
- SSSM → pas de journée de recrutement
- JSP titulaire du brevet de cadet → pas de journée de recrutement

Sont soumis à la journée de recrutement :

- Nouvel engagé → journée de recrutement
- SPV ayant cessé depuis plus d'un an → journée de recrutement
- Mutation SPV d'un autre département → journée de recrutement
- SPP ayant cessé son activité depuis plus d'un an → journée de recrutement

Non validation à la journée de recrutement :

Un SPV est déclaré non validé s'il :

- n'atteint pas le palier prévu à l'épreuve du Luc Léger (palier 7 homme, palier 5 femme)
- ne réalise pas l'épreuve de natation (50 m nage libre départ au choix sans appui sur les bords)
- ne réalise pas l'épreuve du vertige
- ne réalise pas 50% du barème des autres épreuves physiques (Killy, tractions dynamiques, gainage, pompes)

	Killy	Gainage	Pompes	Tractions
Homme	1 minute	1 minute	10	5
Femme	1 minute	1 minute	5	2

Le barème retenu est celui de la tranche d'âge des personnes de 38 ans à 49 ans.

Si un agent est plus âgé, le barème sera réajusté.

« En cas d'échec aux tests d'aptitude physique, le candidat a la possibilité de **repasser 1 fois au maximum les tests dans l'année*** après en avoir fait la demande écrite auprès de son chef de centre » (chef de centre de rattachement principal ; cf : chapitre 3, section 1, article 78, page 29 du règlement intérieur du SDIS80)

Aucune participation, qu'elle soit opérationnelle ou fonctionnelle ne peut être exercée avant la notification de l'arrêté de recrutement

* 1 an à compter du passage au CCDSPPV

Le parcours de formation équipier SPV

Conformément à l'arrêté du 19 décembre 2006 relatif aux formations de tronc commun des SPV, les agents pourront recevoir une formation adaptée aux missions susceptibles de leur être confiées.

Le comportement et l'implication du stagiaire durant sa formation seront certificatifs.

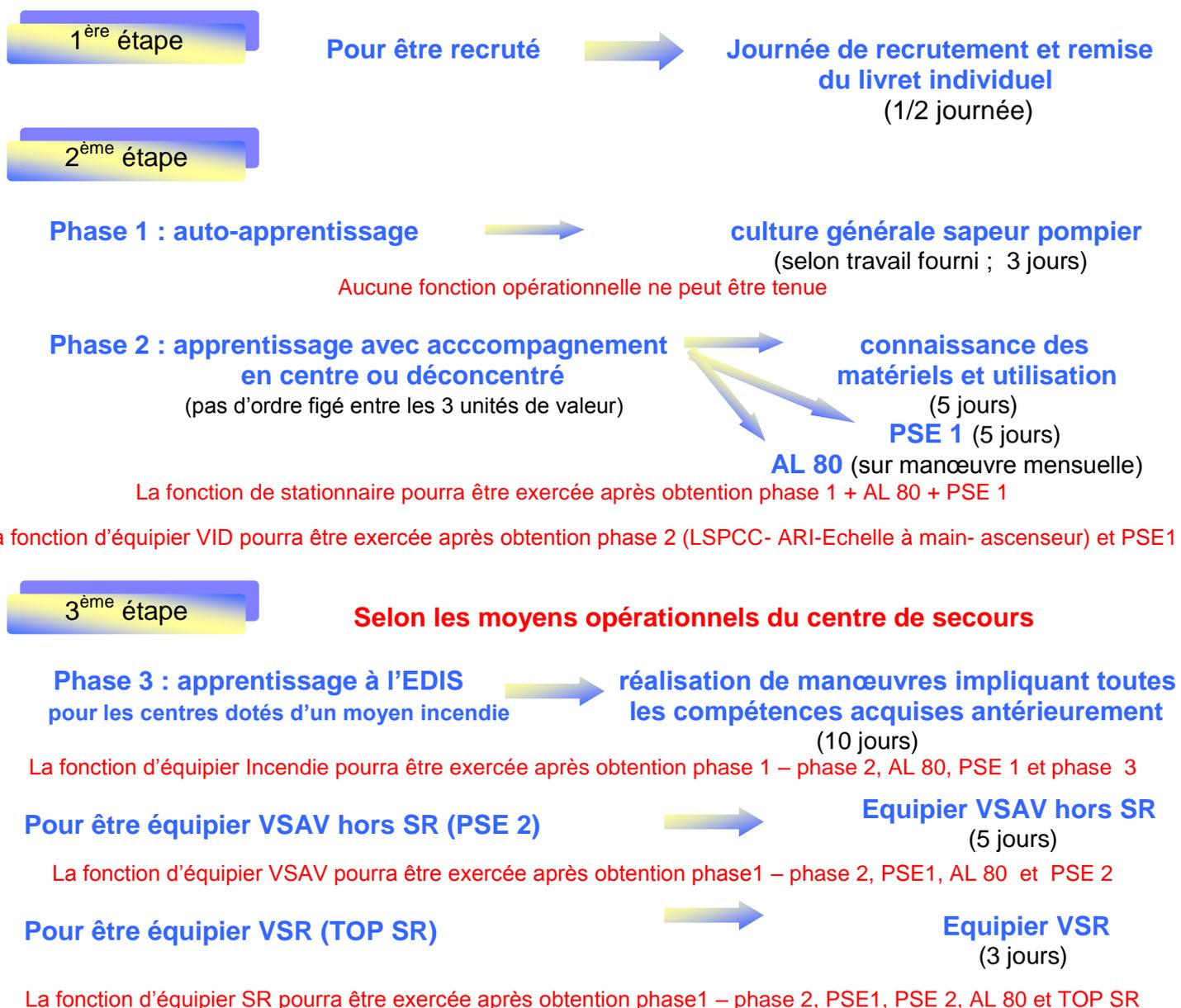
Un nouveau découpage est permis, pour permettre à l'agent d'avancer à son rythme. Le délai de réalisation dépendra de **son seul travail fourni**.

L'objectif est de permettre une acquisition des connaissances au plus court et au plus adapté en fonction des besoins du centre de rattachement et des capacités de chacun.

La phase avec accompagnement sera encadrée par un tuteur (minimum du grade de caporal) au sein du centre.

Le stagiaire sera doté d'un livret individuel de suivi et d'acquisition des connaissances, chaque thème sera consigné par le formateur avant l'épreuve certificative.

Le parcours de la formation initiale est organisé en 3 étapes qui doivent être suivies **chronologiquement** et 3 phases. Elle se déroule sur 3 années maximum de la façon suivante :



Le parcours de formation équipier SPP

Formation d'intégration SPP

(80 jours)

équipier SAP hors VSAV et VID

+

équipier VSAV hors SR

+

équipier VSR

+

équipier engin pompe

Opérateur poste de commandement

(5 jours)

Artémis et Antarès

+

Immersion CTA-CODIS

Permis PL

(15 jours)

Conducteur engin incendie

(3 jours)

COD 1

Equipier Risques chimiques

(8 jours)

RCH 1

Le parcours de formation chef d'équipe

Chef d'équipe

(5 jours - sous réserve des modifications de contenu de la réforme)

Le parcours de formation chef d'agrès incendie

Le parcours de formation chef d'agrès est organisé en 4 étapes qui doivent être suivies Chronologiquement

(sous réserve des modifications de contenu de la réforme)

1^{ère} étape

**Chef d'Agrès Tronc Commun
module 1
(5 jours)**

2^{ème} étape

MANAGEMENT

SPV

SPP

**module 2 SPV
(1 jour)**

**module 2 SPP*
(5 jours)**

* Compte tenu du calendrier du CNFPT, ce module peut être passé après l'étape 3.

3^{ème} étape

Selon les moyens opérationnels du centre de secours

CHEF D'AGRES 1 EQUIPE

(5 jours)

Sous réserve des modifications liées à la réforme

4^{ème} étape

CHEF D'AGRES 2 EQUIPES

(10 jours)

La convention de formation

Ce qu'il faut savoir :

L'article 3 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers stipule : tout sapeur-pompier volontaire peut être autorisé par son employeur à s'absenter de son lieu de travail dans le but de participer à des missions opérationnelles ou à des actions de formation.

La formation du SPV:

Les formations des sapeurs-pompiers volontaires sont admises au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Les frais pédagogiques, d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge du service départemental d'incendie et de secours.

Qu'est ce qu'une convention de formation ?

C'est un accord écrit conclu entre l'employeur d'un sapeur-pompier volontaire et le S.D.I.S qui facilite le départ en formation des sapeurs-pompiers volontaires. Il permet au salarié le maintien de son salaire pendant sa formation. La convention est établie pour une année à la date de signature et renouvelable par tacite reconduction.

Des conventions spécifiques et adaptées peuvent être établies en raison de la nature et la durée des formations, convention pour permis PL (poids lourd) ou pour un DIF par exemple.

Les avantages de la convention :

Pour l'employeur

Elle lui permet d'inscrire l'action de formation (le stage effectué) au plan de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue de l'entreprise auprès des organismes de formation continue.

L'Ecole départementale du SDIS bénéficie d'un numéro de déclaration d'activité délivré par les services de la Préfecture lui reconnaissant la qualité d'un organisme de formation.

L'employeur est informé par le salarié au moins deux mois à l'avance, des dates et durées des actions de formations envisagées.

Pour le sapeur pompier volontaire

Une fois la convention signée entre le SDIS et de son employeur, le sapeur-pompier volontaire doit faire une demande d'autorisation d'absence à son employeur deux mois au moins avant la formation souhaitée inscrite au calendrier des actions de formation de l'école départementale.

Le Sapeur-pompier volontaire effectue le stage sur son temps de travail. Il perçoit l'intégralité de son salaire pour formation.

Le nombre de jour accordé par l'employeur n'est pas décompté des congés annuels ou des RTT

La convention de formation

Une convention de disponibilité pour formation peut être établie de deux manières, avec ou sans subrogation.

La subrogation

Le maintien du salaire par l'employeur peut-être compensé, à sa demande, par la perception des vacations que le SDIS doit verser au SPV pour le temps passé en formation (ou en opération).

En ce qui concerne le stage de permis PL qui est pris en charge intégralement par le SDIS, aucune vacation n'est reversée au SPV.

Les vacations perçues par l'employeur ou le SPV ne sont assujetties à aucun impôt, ni soumises aux prélèvements prévus par la législation sociale.

Un sapeur pompier volontaire, c'est :

- un agent de prévention et de sécurité
- un secouriste expérimenté et recyclé
- un employé formé et éventuellement un formateur
- un agent dont les compétences sont officiellement reconnues
- un atout sécurité

Procédure de demande de stage auprès du Groupement Formation :

Le SPV conventionné consulte préalablement le calendrier des actions de formations de l'année à venir. Ce calendrier est envoyé à chaque Centre de Secours. Il est par ailleurs consultable sur le site Internet du SDIS 80.

Le salarié fait part à son employeur des dates et durées des actions de formation choisies. Une fois l'accord obtenu sur les dates, l'employeur délivre au SPV conventionné une autorisation d'absence sur laquelle sont rappelées notamment la nature et les dates de la formation.

Cette autorisation d'absence est envoyée directement au Groupement Formation.

En retour de formation, le salarié doit transmettre à son employeur l'attestation de présence du stage auquel il vient de participer et délivrée par l'Ecole.

Qui contacter pour établir une convention ?

Il faut tout d'abord informer votre employeur de votre souhait d'établir une convention.

Il est nécessaire de communiquer au Service Développement du Volontariat du SDIS 80, le nom de l'entreprise ou de l'administration, la fonction et les coordonnées de la personne à contacter sur votre lieu de travail ou du siège de votre employeur.

Vous pouvez transmettre votre demande par le biais de votre Chef de centre ou directement au Service Développement du Volontariat qui prendra contact avec votre employeur.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives.

CONTACT :

Monsieur Didier CARPENTIER
Groupement Mission

Service du Développement du Volontariat

Téléphone : **03.64.46.17.12** courriel : **didier.carpentier@sdis80.fr**

Les conditions d'inscription aux stages

STAGES REALISES DANS LE SDIS80

Le stagiaire

- ↳ Fait sa demande
- ↳ Renseigne tous les champs
- ↳ Précise l'engagement de la convention
- ↳ Renvoi son bulletin réponse 15 jours avant le début du stage



Le chef de centre / service

- ↳ Vérifie la recevabilité de la demande
- ↳ Précise la priorité
- ↳ Argumente son avis
- ↳ Transmet au bureau de proximité



Le bureau de proximité

- ↳ Vérifie la recevabilité de la demande
- ↳ Saisie les éléments dans FORM 80
- ↳ Transmet le récapitulatif par période au chef de centre après validation définitive



Le groupement formation

- ↳ Instruit l'ensemble des demandes
- ↳ Sollicite l'avis des chefs de Groupement Territorial et Fonctionnel
- ↳ Sollicite l'avis du DDSIS
- ↳ Renseigne FORM 80
- ↳ Envoie les convocations

STAGES REALISES A L'EXTERIEUR DU SDIS80

Le stagiaire

- ↳ Exprime ses besoins en formation lors de l'entretien individuel annuel auprès de son supérieur direct
- ↳ Précise l'organisme formateur
- ↳ Accompagne son besoin d'un devis ou montant prévisionnel



Le chef de centre / service

- ↳ Vérifie la recevabilité de la demande
- ↳ Précise la priorité
- ↳ Argumente son avis
- ↳ Transmet au chef de groupement



Le chef de groupement

- ↳ Synthétise l'ensemble des demandes
- ↳ Rédige ses avis
- ↳ Précise les priorités
- ↳ Transmet le document complet



Le groupement formation

- ↳ Instruit l'ensemble des demandes
- ↳ Sollicite l'avis du DDSIS
- ↳ Communique les avis du DDSIS
- ↳ Transmet le formulaire d'inscription de chaque agent au chef de groupement
- ↳ Saisie les éléments dans FORM 80
- ↳ Envoie les formulaires aux différents organismes de formation

Les dates d'envoi des demandes de stages

FORMATION	SPP	SPV		
		Période 1 janvier à avril	Période 2 mai à août	Période 3 septembre à décembre
DATE LIMITE DE RECEPTION AU BUREAU DE PROXIMITE				
INITIALE ET D'INTEGRATION (équipier INCENDIE)	-----	02/11/2012	15/02/2012	29/04/2012
ADAPTATION A L'EMPLOI (chef d'équipe et agrès)	02/11/2012	02/11/2012	15/02/2012	29/04/2012
TC FONCTIONNEL ET OPERATIONNEL	02/11/2012	02/11/2012	15/02/2012	29/04/2012
SPECIALITES	02/11/2012			
FMPA/ FMAPA	02/11/2012	02/11/2012	15/02/2012	29/04/2012
SSSM	02/11/2012	02/11/2012	15/02/2012	29/04/2012
JSP	02/11/2012	02/11/2012	15/02/2012	29/04/2012

Attention, toute demande qui ne respecterait pas ces délais ; ne sera pas prise en compte et donc non retenues sur le stage demandé



FICHE D'INSCRIPTION
FORMATION DANS LE SDIS 80

Le stage

Le stagiaire (SPV et SPP) doit renseigner tous les champs

Intitulé n°..... Date.....

Pré requis : le/...../.....
..... le/...../.....
..... le/...../.....

Rattrapage du module : théorie pratique

Déjà demandé en :

Le stagiaire

Nom et prénom..... Né (e) le :/...../.....

Grade actuel Nommé le/...../.....

CIS principal 1 : CIS secondaire 2 :

Le/...../..... Signature.....

L'employeur

Nom

..... Commune: 80

La convention formation

Je dispose d'une convention formation SDIS / employeur
 sans subrogation avec subrogation

Les avis hiérarchiques

Le chef de centre 1
Priorité : le/...../.....

Le chef de centre 2
Priorité : le/...../.....

Le chef du GGR ou le CT
Priorité : le/...../.....

Le chef de groupement
Priorité : le/...../.....



BULLETIN D'INSCRIPTION

Attention : pour qu'une demande soit prise en compte, toutes les rubriques doivent être renseignées et ne comporter aucune rature ni surcharge

TYPE DE FORMATION DEMANDÉE

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Préparation concours ou examens professionnels (PP) | <input type="checkbox"/> Professionnalisation au 1er emploi (P1) |
| <input type="checkbox"/> Intégration (IN) | <input type="checkbox"/> Professionnalisation lors d'une prise de poste à responsabilité (P2) |
| <input type="checkbox"/> Perfectionnement (PT) | <input type="checkbox"/> Professionnalisation tout au long de la carrière (P3) |
| <input type="checkbox"/> Formation continue obligatoire police municipale (FCO) | <input type="checkbox"/> ACO |

FORMATION

Titre du stage : _____

Du ____/____/____ Au ____/____/____

Code stage-session : - Lieu : _____

Hébergement (A la charge de la collectivité pour les stages payants) : à partir de la veille du stage
 à partir du premier jour de stage pas d'hébergement

IDENTIFICATION DU STAGIAIRE

Mme Mlle M.

Nom marital : _____

Nom (usuel) : _____

Nom (de naissance) : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Code postal du lieu de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. personnel : _____ Tél. professionnel : _____

Tél. portable : _____ Courriel : _____

Niveau d'études (Diplôme le plus élevé) : _____

Handicap nécessitant une prise en charge logistique (salle, hébergement, restauration...) : oui non, précisez : _____

Date d'entrée dans la fonction publique territoriale : ____/____/____ Catégorie : A B C

Titulaire/stagiaire Contractuel de droit public CDD CDI Contrat de droit privé Contrat aidé CDD Autre (préciser) _____

Grade : _____ depuis le : ____/____/____

Fonction : _____ depuis le : ____/____/____

Service : _____

Résidence administrative (lieu de travail) de l'agent, si différent de celui de la collectivité

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Stage : _____

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

Nom : SDIS de la SOMME

Adresse : 7 Allée du Bicêtre BP 2606

Code postal : 80026 Ville : AMIENS Cedex 1

Tél. : 03.64.46.16.00 Fax : 03.64.46.16.16

Siret : 288 0000 11 000 57

Cette formation fait-elle partie du plan de formation (uniquement pour les collectivités picardes) : oui non

Nom du responsable formation : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Courriel : _____

MOTIVATIONS et/ou OBSERVATIONS

Merci de porter la plus grande attention à la qualité des renseignements portés sur ce bulletin.
Ils nous permettront de sélectionner les candidats si nécessaire.

Agent	Service formation / RH
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

SI L'ACTION EST PAYANTE, CE BULLETIN VAUT BON DE COMMANDE

Le règlement de cette formation se fera uniquement par mandat administratif dans le cadre de la convention avec le CNFPT sur la base des tarifs définis par le Conseil Régional d'Orientation du CNFPT Picardie,

soit : _____ € x _____ jour(s) = _____ €

pour les agents relevant du droit privé, appartenant à une collectivité non cotisante ou si l'action est déclarée payante. Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

L'agent et l'autorité territoriale confirment leur accord sur le choix et les modalités de la formation.

Le ou la stagiaire	Le responsable hiérarchique	Le Maire ou le Président
Date	Nom	Pour accord, fait à
Signature	Qualité	le
	Date et Signature	Signature et cachet

Cadre réservé au CNFPT Picardie

CNFPT Picardie
16 Square Friant les quatre chênes
CS 41 110
80011 AMIENS Cedex 01
tel. 03 22 33 78 20
Fax. 03 22 33 78 22

www.picardie.cnfpt.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Le bulletin d'inscription

Tout bulletin incomplet ou illisible sera retourné et l'inscription ne sera pas prise en compte. Il devra être visé et communiqué sous couvert de l'autorité administrative de la collectivité.

Votre transport et votre hébergement

L'organisation et l'avance des frais de votre déplacement sont à votre charge. Les frais kilométriques sont indemnisés sur la base des tarifs SNCF 1ère et 2ème classe pour un aller-retour par module de formation. La distance entre le lieu de votre résidence administrative et le lieu de votre stage aller-retour doit être supérieure à 50 km. Les frais annexes (parking, taxi, couchette, ...) ne sont pas pris en compte.

Le CNFPT organise votre hébergement et votre restauration sur le lieu de formation. La prise en charge peut débuter la veille du 1er jour de stage (uniquement pour l'hébergement, le repas du soir est à votre charge) et se poursuit jusqu'au moment de la clôture.

Attention

En cas de modifications tardives des conditions d'hébergement et de restauration, celles-ci ne seront prises en compte que dans la limite des possibilités, l'avance des fonds pourra être demandée aux stagiaires.

FORMATIONS PAYANTES – TARIFS

	Coût « jour »	
	Agent	Groupe*
Contrats de droit privé CAE, COP, CES,EJ,CA,Associations		
Préparation aux concours et remises à niveau	31 €	641 €
Actions de formation continue déjà programmées par la délégation	43 € 92 € avec hébergement	641 €
Tout agent		
Formation continue obligatoire policier municipal – Tarif national	125 €	-
ACMO	50 €	-
Toutes autres actions (stage informatique : 10 personnes maxi)	64,10 €	641 €
Actions de formation continue mises en place à partir d'un cahier des charges complet élaboré par la collectivité	55 €	824 €
Actions de formation continue nécessitant une analyse des besoins ou prenant la forme d'une formulation / action	67 €	1007 €
Actions de formation continue spécifique très complexe ou débouchant sur habilitations ou certifications et actions nationales ou interrégionales programmées	De 82 € à 139 €	De 820 € à 1390 €
Formations continue interrégionales ou nationales	130 € avec hébergement	-
Actions « formation professionnelle et apprentissage » pour les publics non territoriaux	76 € avec restauration	-

* Le tarif groupe s'applique quelque soit le nombre de stagiaires jusqu'à un maximum de 18 stagiaires pour la formation de perfectionnement et de 22 stagiaires pour la préparation concours et examen. La tarification est journalière sans hébergement ni restauration, sauf mention contraire.

	Temps cadre ½ j	Secrétariat ½ j
Assistance sans intervention directe à l'élaboration d'un plan de formation ou d'un cahier des charges de formation, destiné au CNFPT	Mutualisé	Mutualisé
Intervention sur l'élaboration d'un plan de formation à partir d'éléments de GPEC existants	120 €	Mutualisé
- définition des outils de l'analyse des besoins et de l'évaluation - animation de réunions - réalisation d'entretiens individuels		
Formulation de cahiers des charges non destinés au CNFPT exclusivement		
Intervention sur l'analyse des besoins de compétences et l'élaboration de démarches et d'outils de GPEC	200 €	Mutualisé
- définition d'une démarche de gestion des compétences - définition des outils de la collectivité - réalisation des entretiens, des réunions et des régulations		
Aide à la validation par les instances de la collectivité		
- Rédaction des fiches et projets de la collectivité	300 €	65 €
Assistance à la rédaction définitive des politiques de GPEC et de formation de la collectivité		

	Pour 1 agent	Pour « un petit groupe »
Bilan professionnel : A la demande de la collectivité pour un agent ou un petit groupe : intervention collective avec des entretiens individuels. 20 à 24 heures de travail pour l'agent, intervention du CNFPT sur environ 8 entretiens d'une heure à une heure trente sur une amplitude de 8 semaines.	600 €	De 2 à 4 agents 1200 €
Accompagnement VAE 24 heures d'accompagnement « collectif »	90 € 105 €	De 7 à 10 agents** : 900 € De 2 à 6 agents : 641 €

** Un groupe de 7 à 10 nécessite la mobilisation de deux formateurs.

Maintien des Acquis

Le stagiaire

Nom et prénom.....

SPV SPP

Centre d'appartenance

Le maintien des acquis

Une feuille par domaine de FMPA ou FMAPA doit être rédigée

- CA Chef Groupe Chef Colonne/Site Chef Centre Off et Soff CODIS
 Off Rens et Moyens Référent Artémis Simulateur MAF ARI MAF incendie
 COD2 CYN EPS IMP PAE1 PLG RAD
 RCH 1 RCH 2 et 3 SAV 1 SAV 2 et 3 SD

Date	n°	Observations	Validation du chef de Garde	
			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON
13-			OUI	NON

Pour la validation rayer le oui ou le non

Date et signature du stagiaire

Le/...../.....

Date et signature du Chef de Centre

Le/...../.....

validé

non validé



Ordre de Mission

Agents :

NOM : Prénom :

Grade : Affectation :

Mission :

Objet :

Date : du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

Lieu :

Dates et heures de départ

Date 1 : le ___ / ___ / ___ a ___ h ___

Date 2 : le ___ / ___ / ___ a ___ h ___

Date 3 : le ___ / ___ / ___ a ___ h ___

Date 4 : le ___ / ___ / ___ a ___ h ___

Dates et heures de retour

Date 1 : le ___ / ___ / ___ a ___ h ___

Date 2 : le ___ / ___ / ___ a ___ h ___

Date 3 : le ___ / ___ / ___ a ___ h ___

Date 4 : le ___ / ___ / ___ a ___ h ___

Moyen de transport :

Véhicule du centre ou service: Marque : Immatriculation :

Véhicule du service formation

SNCF *

* Pour le transport SNCF nous fournir impérativement les dates, les horaires et N° de train 15 jours avant le début de la formation.

Fait le ___ / ___ / ___ à

Signature

FORMATION

INITIAL

Journée de recrutement

Etape 1

Durée : ½ Journée

Nombre de candidats : environ 50

Condition d'accès:

- Remplir les conditions définies dans les textes de référence
- Avoir déposé une demande de recrutement auprès d'un centre de secours

Objectif de la formation :

- Etre capable de réaliser les épreuves sportives
- Connaître l'éthique liée aux activités de sapeurs-pompiers

Contenu du stage :

- APS (natation-Luc Léger-tractions-pompes- Killy-gainage-vertige)
- Barème page
- Connaître l'éthique liée aux activités de sapeurs-pompiers
- Remise du livret de suivi et d'acquisition des connaissances
- Remise de la documentation pédagogique
- Présentation du SDIS et rappel ATC (attitude et comportement)

Évaluation:

- Certificative

Attention

Il est impératif de joindre à votre demande de stage, un certificat médical d'aptitude sportive de moins d'1 an établi par un médecin généraliste

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13- 1	Transmises ultérieurement	Edis	1 ^{er} trimestre - 50 maxi
13- 2		Edis	2 ^{eme} trimestre - 50 maxi
13- 3		Edis	3 ^{eme} trimestre - 50 maxi
13- 4		Edis	4 ^{eme} trimestre - 50 maxi

F O R M A T I O N - I N I T I A L E

S u i v i : E D I S

Formation Initiale d'Equipier Phase 1

Etape 2 - Auto-apprentissage

Durée : 3 jours + évaluation

Nombre de stagiaires : 8 à 20

Condition d'accès:

- Etre recruté en qualité de SPV
- Avoir une aptitude médicale compatible avec la formation
- Avoir acquis les thèmes dans le livret de suivi des connaissances pour se présenter à l'évaluation

Objectif de la formation :

- Apprendre à son rythme
- Connaître son environnement professionnel, dans le cadre institutionnel et administratif, ainsi que la déontologie associée
- Connaître les différentes missions des sapeurs pompiers sans omettre les règles de sécurité
- Connaître les risques inondation et d'effondrement

Contenu du stage :

- ATC 1 (déontologie du service public- vie en groupe- gestion du stress)
- CAD 1 (institutions politiques et administratives de la France, Services d'Incendie et de Secours, droit de la fonction publique)
- RTN 1 (risques inondation, risques d'effondrement)
- TOP 1 (équipements vestimentaires de protection individuelle)
- DIV 1 (généralités sur les opérations diverses)

Évaluation:

- Certificative par boîtier numérique – inscription auprès du bureau de proximité formation dès que le stagiaire se sent prêt
- Pas de limite en nombre de passage ni en délai, il faut juste se réinscrire en cas d'échec
- Indemnisation à la réussite

Références	Dates d'évaluation	Lieu	Nombre de stagiaires
13-5 à 16	Déterminées avec les candidats 1 par groupement et par mois	Gpt Ouest	8 minimum à 20 maximum
13- 17 à 28		Gpt Centre	
13- 29 à 40		Gpt Est	

F O R M A T I O N - I N I T I A L E

S u i v i : E D I S

Formation Initiale d'Equipier PSE 1

Phase 2

Etape 2 – apprentissage déconcentré SAP hors VSAV

Durée: 5 jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre recruté en qualité de SPV
- Avoir une aptitude médicale compatible avec la formation
- Etre titulaire phase 1

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique des victimes au sein d'une équipe structurée en attendant l'arrivée des secours organisés

Contenu du stage :

- PSE 1
 - le secouriste
 - la chaine des secours
 - la sécurité
 - l'alerte
 - l'obstruction brutale des voies aériennes
 - Les hémorragies externes
 - l'inconscience
 - l'arrêt cardio-respiratoire
- La défibrillation automatisée externe
- Les détresses vitales
- Les malaises et la maladie
- Les accidents de la peau
- Les traumatismes des os et des articulations
- La noyade
- La surveillance et l'aide au déplacement

Évaluation:

- Certificative
- Contrôle continu dans la progression des parties

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-41	21 au 25 Janvier	Catelas	12
13-42	21 au 25 Janvier	Rue	12
13-43	21 au 25 Janvier	Montdidier	12
13-44	22 au 26 Avril*	Flixecourt	12
13-45	22 au 26 Avril*	Albert	12
13-46	22 au 26 Avril*	Friville Escarbotin	12
13-47	26 au 30 Août*	Doullens	12
13-48	26 au 30 Août*	Péronne	12
13-49	26 au 30 Août*	Abbeville	12
13-50	18 au 22 Novembre	Roye	12
13-51	18 au 22 Novembre	Amiens Poulainville	12
13-52	18 au 22 Novembre	Rue	12

*Vacances scolaires

F O R M A T I O N - I N I T I A L E

S u i v i : S E R V I C E F O R M A T I O N

Formation Initiale Equipier Phase 2

Etape 2 - Apprentissage avec accompagnement

Durée: 5 jours + évaluations

Nombre de stagiaires: 8 à 10

Condition d'accès:

- Etre titulaire de la phase 1
- Avoir une aptitude médicale compatible avec la formation
- Avoir acquis les thèmes phase 2 dans le livret de suivi des connaissances

Objectif de la formation :

- Apprendre avec l'aide et l'expérience d'un sapeur pompier qualifié
- Connaître les techniques et matériels de base communs à différents domaines opérationnels, et leur limite d'emploi.
- Connaître la mise en œuvre des matériels
- Connaître les risques particuliers liés aux interventions diverses et spécialisées

Contenu du stage :

- DIV 1 (opération d'épuisement- risques animaliers- autres interventions diverses)
- TOP 1 (pompes et amorceurs- techniques et matériels communs à différents types d'interventions)
- INC 1 (matériels de lutte contre les incendies- matériel et technique de sauvetage- besoins et établissements en eau- techniques d'attaque et d'extinction- protection, déblai, surveillance

Évaluation:

- Certificative – inscription auprès du bureau de proximité formation dès que le stagiaire se sent prêt.
- Pas de limite en nombre de passage ni en délai, il faut juste se réinscrire en cas d'échec
- Indemnisation à la réussite

Théorie phase 2		Pratique LSPCC- Echelle à main		Pratique ARI		Ascenseur	
15 stagiaires max		1,5 jours :LSPCC 0,5 jour : échelle à main 8 à 10 stagiaires		1 jour en groupement 1 jour au parcours ARI 8 à 10 stagiaires		0,5 jour à l'état major 6 à 8 stagiaires	
13-53 à 64	Gpt Ouest	13-89	23 et 24 janvier (Ouest)	13-100	30 et 31 janvier (Centre)	13-111	23 février matin* (Est)
13- 65 à 76	Gpt Centre	13-90	6 et 7 février (Centre)	13-101	13 et 14 février (Est)	13-112	13 mars ap-midi (Ouest)
13- 77 à 88	Gpt Est	13-91	27 et 28 février*(Est)	13-102	6 et 7 mars (Ouest)	13-113	24 avril ap-midi*(Centre)
1 session par gpt par mois Lieu à déterminer selon le nombre de demandes et leur centre		13-92	17 et 18 avril* (Ouest)	13-103	3 et 4 avril (Centre)	13-114	22 mai ap-midi (Est)
		13-93	15 et 16 mai (Centre)	13-104	2 et 3 mai (Est)	13-115	26 juin ap-midi* (Ouest)
		13-94	29 et 30 mai (Est)	13-105	5 et 6 juin (Ouest)	13-116	27 juillet matin*(Centre)
		13-95	17 et 18 juillet* (Ouest)	13-106	3 et 4 juillet (Centre)	13-117	7 août ap-midi*(Est)
		13-96	28 et 29 août* (Centre)	13-107	4 et 5 septembre (Est)	13-118	11 septembre ap-midi (Ouest)
		13-97	3 et 4 octobre (Est)	13-108	16 et 17 octobre (Ouest)	13-119	23 octobre ap-midi (Centre)
		13-98	30 et 31 octobre* (Ouest)	13-109	13 et 14 novembre (Centre)	13-120	6 novembre ap-midi* (Est)
	13-99	27 et 28 novembre (Centre)	13-110	4 et 5 décembre (Est)	13-121	23 novembre matin* (Ouest)	

*Vacances scolaires et week-end

F O R M A T I O N - I N I T I A L E

S u i v i : E D I S

Formation Initiale Phase 3

Etape 3 – Apprentissage à l'EDIS

Durée: 10 jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Avoir validé l'ensemble des phases 1 et 2
- Etre affecté dans un centre de secours disposant d'un véhicule incendie
- Avoir une aptitude médicale compatible avec la formation

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires et l'aptitude à être équipier au sein d'une équipe structurée pour des missions d'incendie
- Etre capable d'exécuter les ordres du chef d'agrès avec efficacité et rapidité
- Mettre en pratique en manœuvres combinées, l'ensemble des connaissances validées antérieurement ainsi que celles liées à l'INC 1

Contenu du stage :

- INC 1 (généralités sur la lutte contre les incendies, mise en œuvre des matériels de lutte, manœuvres combinées)
- TOP1 (manœuvre d'ensemble) associé à l'INC 1

Évaluation:

- Certificative
- En cas d'échec à 1 unité de valeur, le stagiaire doit s'inscrire sur un session de rattrapage page

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-122	18 au 29 mars	Edis	12
13-123	10 au 21 juin	Edis	12
13-124	16 au 27 septembre	Edis	12
13-125	18 au 29 novembre	Edis	12
13-126	A déterminer	Edis	12
13-127	En session bloquée*	A déterminer	12

*Vacances scolaires

F O R M A T I O N - I N I T I A L E

S u i v i : E D I S

Formation Initiale Equipier PSE 2

Etape 3-1 – Equipier VSAV hors SR

Durée: 5 jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre titulaire des phases 1 et phases 2
- Avoir une aptitude médicale compatible avec la formation

Évaluation:

- Certificative
- Continu dans la progression des parties

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique des victimes au sein d'une équipe structurée en attendant l'arrivée des secours organisés (VSAV)
- Obtenir les pré-requis pour la formation secours routier

Contenu du stage :

- l'équipier secouriste
- l'hygiène et l'asepsie
- les bilans
- les atteintes liées aux circonstances
- les affections spécifiques
- les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
- les pansements et les bandages
- les immobilisations
- les relevages
- les brancardages et le transport
- les traumatismes des os et des articulations
- les situations avec de multiples victimes
- SAP1

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-128	25 février au 1 mars*	Amiens Catelas	12
13-129	25 février au 1 mars*	Friville Escarbotin	12
13-130	25 février au 1 mars*	Montdidier	12
13-131	27 au 31 mai	Amiens Poulainville	12
13-132	27 au 31 mai	Airaines	12
13-133	27 au 31 mai	Albert	12
13-134	9 au 13 septembre	Airaines	12
13-135	9 au 13 septembre	Doullens	12
13-136	9 au 13 septembre	Péronne	12
13-137	28 octobre au 1 novembre*	Flixecourt	12
13-138	28 octobre au 1 novembre*	Abbeville	12
13-139	28 octobre au 1 novembre*	Roye	12

*Vacances scolaires

F O R M A T I O N - I N I T I A L E

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

Formation Initiale Equipier Techniques Opérationnelles Secours Routier

Etape 3-2 – Equipier SR

Durée: 3 jours

Nombre de stagiaires: 10

Condition d'accès:

- Etre titulaire des : phase 1, phase 2 et étape 3-1
- Etre affecté dans un centre de secours disposant de moyens de désincarcération
- Avoir une aptitude médicale compatible avec la formation

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances et le savoir faire pour tenir l'emploi d'équipier dans des missions de secours routier.
- Maitriser parfaitement les matériels et techniques de désincarcération en respectant les règles d'emploi et de sécurité

Contenu du stage :

- SAP 1 (en partie)
- TOP 1 (en partie)

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-140	17,18 et 21 mai	Abbeville	12
13-141	29 mai, 1 ^{er} et 5 juin	Amiens Poulainville	12
13-142	1 ^{er} , 5 et 8 juin	Roye	12
13-143	5, 9 et 12 octobre	Friville Escarbotin	12
13-144	21 au 23 octobre	Péronne	12
13-145	13 au 15 novembre	Amiens Catelas	12

F O R M A T I O N - I N I T I A L E

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

FI SPP

Formation d'Intégration de Sapeur-pompier Professionnel

Durée: 65 jours (soit 510 heures)

Nombre de stagiaire: 12

Condition d'accès:

- Aptitude médicale
- Etre sapeur-pompier professionnel stagiaire et être recruté en tant que tel par le SDIS

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour tenir la fonction d'équipier de sapeurs-pompiers professionnels dans les missions d'interventions diverses, de secours à personne, d'extinction et de sauvetage au sein d'une équipe structurée et organisée

Contenu du stage :

- ATC
- APS
- CAD
- DIV
- INC
- RTN
- SAP
- TOP

Évaluation:

- Certificative par module

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-146	2 avril au 5 juillet	Edis	12

F O R M A T I O N - I N I T I A L E

S u i v i : E D I S

FORMATION

ADVANCEMENT

Chef d'Equipe

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Sous réserve des modifications liées à la réforme

Condition d'accès:

- Etre sapeur-pompier et justifier d'au moins 2 ans d'ancienneté
- Etre titulaire de la formation engin-pompe depuis au moins 1 an

Objectif de la formation :

- Acquérir les compétences nécessaires pour être chef d'équipe dans les missions d'extinction et d'opérations diverses

Contenu du stage :

- GOC 1
- TOP 2

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-147	4 au 8 février	EDIS	12
13-148	8 au 12 avril	EDIS	12
13-149	27 avril au 3 mai	EDIS	12
13-150	9 au 13 septembre	EDIS	12
13-151	9 au 13 décembre	EDIS	12

F O R M A T I O N - A V A N C E M E N T

S u i v i : E D I S

Formation Chef d'Agrès module 1

Chef Agrès Tronc Commun

Durée: 5 jours

Nombre de stagiaires: 12

Sous réserve des modifications liées à la réforme

Condition d'accès:

- Etre être caporal de sapeurs pompiers
- Etre nommable dans 3 ans

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances théoriques nécessaires pour être chef d'agrès dans les missions de secours à personnes, d'interventions diverses, d'extinction et sauvetage au sein d'une équipe structurée et organisée

Contenu du stage :

- REP 1
- CAD 1
- GOC 1
- TOP 1

Évaluation:

- Certificative différée

Références	Dates	Evaluation	Lieu	Nombre de stagiaires
13-152	14 au 18 janvier	25 janvier	EDIS	12
13-153	13 au 17 mai	24 mai	EDIS	12
13-154	7 au 11 octobre	18 octobre	EDIS	12

F O R M A T I O N - A V A N C E M E N T

S u i v i : E D I S

Formation Chef d'Agrès Management SPV

Module 2

Durée: 1 Journée

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre caporal de sapeurs pompiers
- Etre nommable dans 3 ans

Objectif de la formation:

- Acquérir les connaissances théoriques nécessaires pour être chef d'agrès et manager au quotidien dans les missions fonctionnelles et opérationnelles au sein du centre de secours

Contenu du stage:

- MNG 1

Évaluation:

- Certificative différée

Attention

**Les sapeurs pompiers volontaires inscrits au module 1 chef d'agrès sont automatiquement inscrits au module 2 aux mêmes dates.
Soit 4 jours tronc commun + 1 jour MNG1 d'où 5 jours de formation**

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-152	18 janvier	EDIS	12
13-153	17 mai	EDIS	12
13-154	11 octobre	EDIS	12

F O R M A T I O N - A V A N C E M E N T

S u i v i : E D I S

Formation Chef d'Agrès Management SPP

Module 2

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre caporal de sapeurs-pompiers
- Etre nommable dans 3 ans

Objectif de la formation/

- Acquérir les connaissances théoriques nécessaires pour être chef d'agrès et manager au quotidien dans les missions fonctionnelles et opérationnelles au sein du centre de secours

Contenu du stage/

- MNG 1

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-155	11 au 15 février	CNFPT	12

F O R M A T I O N - A V A N C E M E N T

S u i v i : S E R V I C E F O R M A T I O N

Formation Chef d'Agrès 1 équipe

Module 3

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 10

Sous réserve des modifications liées à la réforme

Condition d'accès:

- Etre titulaire chef d'agrès Tronc Commun et Management
- Etre nommable dans 2 ans ou nommé à la date de la formation
- Etre affecté dans un centre doté d'un engin constitué d'1 équipe

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour être chef d'agrès dans les missions de secours à personne et d'intervention diverse au sein d'une équipe structurée et organisée

Contenu du stage :

- SAP 2
- DIV 2

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-156	25 au 29 Mars	EDIS	
13-157	1 ^{er} au 5 juillet	EDIS	
13-158	21 au 25 octobre	EDIS	

F O R M A T I O N - A V A N C E M E N T

S u i v i : E D I S

Formation Chef d'Agrès 2 équipes

Module 4

Durée: 10 Jours

Nombre de stagiaires: 10

Sous réserve des modifications liées à la réforme

Condition d'accès:

- Etre titulaire chef d'agrès Tronc Commun - Management et chef d'agrès 1 équipe
- Etre nommable dans 1 an ou être nommé à la date de la formation
- Etre affecté dans un centre doté d'un engin constitué de 2 équipes

Contenu du stage :

- INC 2

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour être chef d'agrès dans les missions d'extinction et de sauvetage au sein d'une équipe structurée et organisée

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-159	10 au 21 juin	EDIS	10
13-160	16 au 27 septembre	EDIS	10
13-161	18 au 29 novembre	EDIS	10

F O R M A T I O N - A V A N C E M E N T

S u i v i : E D I S

FAE Chef de Salle CTA

Formation d'Adaptation à l'Emploi de Chef de Salle CTA

Durée: 20 Jours

Nombre de stagiaires: 1 à 4

Condition d'accès:

- Etre sous-officier SPP titulaire de la FAE de Chef d'Agrès affecté au CTA

Évaluation:

- Certificative

Objectif de la formation :

- Etre capable de commander et de gérer au sein d'un CTA l'ensemble des opérateurs afin d'assurer :
 - la réception et le traitement des appels,
 - la transmission et le suivi opérationnel des interventions du département
 - l'exploitation des moyens du CTA

Contenu du stage :

- Connaissance du logiciel du traitement et de la prise d'alerte
- Connaissance des moyens et des procédures opérationnelles départementales
- Gestion opérationnelle et commandement

Attention Formation complémentaire obligatoire

Artemis - TRS 2 – TRS 3

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-162	A déterminer	CTA	1

F O R M A T I O N - A V A N C E M E N T

S u i v i : E D I S

F AE Opérateur CTA

Formation d'Adaptation à l'Emploi d'Opérateur CTA

**Durée: 5 jours + 7 gardes jour doublure opérateurs
+ 1 jour évaluation (132h00)**

Nombre de stagiaires: 1 à 8

Condition d'accès:

- Etre SPP, SPV ou PATS affecté au CTA*

Objectif de la formation :

- Etre capable, sous les ordres d'un chef de salle, d'assurer la réception et le traitement des appels, la transmission de l'alerte et le suivi opérationnel d'une intervention située sur le territoire départemental
- Etre capable d'exploiter les moyens du CTA

Contenu du stage :

- Connaissance et gestion du logiciel de traitement et de prise d'alerte
- Connaissance des moyens et des procédures opérationnelles départementales
- Gestion opération et commandement

Évaluation :

- Certificative

*** Attention Formation complémentaire OBLIGATOIRE**

Artémis- TRS 2

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-163	A déterminer	CTA	En fonction des besoins

F O R M A T I O N - A V A N C E M E N T

S u i v i : E D I S

WARRAPAS

Journée de Rattrapage

Durée: 1 journée

Nombre de stagiaires: dans la limite de 10 rattrapages pratique INC- 10 rattrapages pratique SAP/DIV - sans limite de nombre pour les écrits.

Condition d'accès:

- ✱ Avoir échoué **à une seule unité** de valeur de formation (théorie **ou** pratique) phase 3 ou avancement
- ✱ Avoir échoué depuis 3 mois et plus (délai de révision)

Objectif de la formation:

- ✱ Permettre de valider l'unité de valeur non acquise lors de la formation

Contenu du stage:

- ✱ En fonction des unités de valeurs non validées

Évaluation:

- ✱ Certificative
- ✱ Une seule présentation dans l'année

Attention

Il est permis de présenter un rattrapage dans l'année qui suit l'échec. Ce délai passé, le stagiaire perd le bénéfice du passage de la journée rattrapage et devra suivre une formation complète

Les stagiaires devront formuler leur demande de journée rattrapage au moins 1 mois avant les dates définies dans le tableau ci-dessous

Le choix des candidats s'effectuera selon les limites d'organisation, les thèmes à rattraper et de l'ancienneté de l'échec

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-164	23 mai	Edis	Variable
13-165	15 octobre	Edis	Variable

F O R M A T I O N - I N I T I A L E

S u i v i : E D I S

TRONC COMMUN
OPERATIONNEL
FONCTIONNEL

PAE 1

Pédagogie appliquée aux emplois / activités de 1^{ère} classe

Durée: 3 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre titulaire du BNMP5 (Brevet National de Moniteur de Premiers Secours)

Objectif de la formation :

- Acquérir les capacités et les compétences élémentaires pour les formateurs amenés à enseigner et évaluer les PSE 1 et PSE 2
- Etre inscrit sur la liste d'aptitude annuelle départementale

Contenu du stage :

- Révision des techniques du PSE 1 et PSE 2
- Modalités pédagogiques d'une formation PSE
- Evaluation lors d'une formation PSE
- Animation pédagogique d'une formation PSE

Évaluation:

- Contrôle continu dans la progression des modules

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-166	19 au 21 mars	Edis	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

Monitorat de Secourisme

Formation de Moniteur National de Secourisme

Durée: 10 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire de l'AFPS ou PSC 1* et PSE 2
- Avoir encadré comme aide moniteur: PSC 1
- Avoir validé les tests de positionnement

* le PSE 1 vaut AFPS ou PSC 1

Objectif de la formation:

- Acquérir les compétences techniques, pédagogiques, docimologiques nécessaires à l'enseignement des premiers secours

Contenu du stage :

- Journée préparatoire au monitorat
- Comportements et attitudes des participants
- Enseignement des premiers secours
- Théorie : pédagogie générale
dossiers administratifs
- Pratique : pédagogie appliquée aux premiers secours
évaluation

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
Test- 13-167-T	6 juin	EDIS	12
Prépa- 13-167-P	15 octobre	EDIS	12
13-167	25 novembre au 6 décembre	Ailly sur Noye	12
	9 et 10 décembre	Ailly sur Noye	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

TRS 2

Opérateur transmissions CTA / CODIS

Durée: 5 jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Être titulaire de la formation Artémis et Antarès (AL 80)
- Être affecté au CTA/CODIS ou tenir les fonctions de chef de groupe
- Priorité aux agents assurant des fonctions au PC ou affecté dans un centre support

Objectifs de la formation :

- Savoir installer et exploiter les moyens des centres opérationnels du SDIS 80
- Distinguer les différents outils de transmissions et de gestion de l'alerte.
- Connaître les différents plans de secours
- S'intégrer dans un dispositif
- Exploiter les moyens des centres opérationnels

Contenu du stage :

■ Théorie :

- les réseaux de transmissions
- propagation des ondes
- rôles du CODIS et du CTA : procédure
- téléphonie et radio
- informatique
- plan de secours

■ Pratique :

- exploitation
- mise en œuvre du PC
- topographie
- exercice OCT (ordre complémentaire de transmission)

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-168	8 au 12 avril	CODIS	12
13-169	9 au 13 septembre	CODIS	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

Mise en Œuvre nouveau VPC

Opérateur nouveau poste commandement

Durée: 1 jour

Nombre de stagiaires: 10

Condition d'accès:

- Etre titulaire du TRS2
- Etre affecté au CTA/CODIS ou au CIS Moreuil
- Etre titulaire du permis PL et du COD1

Objectif de la formation :

- Etre capable de mettre en œuvre le VPC du SDIS80 en respectant les règles de sécurité et les notions élémentaires de transmission

Contenu du stage :

- Connaissances du VPC
- Utilisation et mise en œuvre
- Déploiement complet du VPC1

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-170	19 septembre	Moreuil	10
13-171	7 octobre	Moreuil	10
13-172	18 novembre	Moreuil	10

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

TRS 3

Chef de Salle CTA / CODIS

Durée: 3 semaines

Nombre de stagiaires: selon besoin

Condition d'accès:

- Etre titulaire du TRS 2
- Ouvert aux sous-officiers susceptibles de détenir les fonctions de chef de salle au CTA / CODIS

Objectif de la formation :

- Commander au sein du CTA ou d'un CODIS l'ensemble des operateurs (TRS 2)

Contenu du stage :

- Organisation opérationnelle générale (suivi d'une opération complexe, information des autorités, couverture opérationnelle, colonne de renfort, défense civile et coopération militaire)
- Organisation opérationnelle spécifique
- Intervenants impliqués dans le risque particulier (autres organismes, autorités)
- Informatique
- Transmissions
- Missions hors opérations
- Organisation des périodes de garde (passage de consignes, prise de garde main courante ...)

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-173	A déterminer	A définir	En fonction des recrutements chefs de salle CTA

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

Permis Poids Lourd auto école

Formation externalisée

Durée: 10 jours

Nombre de stagiaires: 74

Condition d'accès:

- Etre affecté dans un centre disposant d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes
- Avoir 21 ans

Objectif de la formation :

- Préparation à l'examen du code de la route (si nécessaire)
- Préparation à l'examen du permis Poids Lourd

Contenu du stage :

- Théorie : - Code de la route
- Notion de mécanique et de sécurité
- Pratique : - Plateau et route

Évaluation:

- Examen du code de la route
- Examen de passage du permis par les inspecteurs des permis de conduire

Attention

Conduite à tenir :

- Renseigner une demande de stage en joignant une copie du permis B
- Le bureau de proximité informe le chef de centre de l'acceptation ou non du stage
- Le stagiaire se rapproche du bureau de proximité pour la prise en compte des modalités d'inscription en auto-école

**La formation en auto-école ne peut excéder 1 an à compter du début de l'apprentissage.
En cas de non-réussite du permis PL après 5 présentations, le stagiaire devra régler les honoraires supplémentaires directement à l'auto école.**

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-174 à 197	Janvier à décembre	Auto-école Est	24
13-198 à 227	Janvier à décembre	Auto-école Centre	30
13-228 à 247	Janvier à décembre	Auto-école Ouest	20

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

Permis Mer

Durée: 21 heures
(14 heures de théorie- 7 heures de pratique)

Nombre de stagiaires: 10

Condition d'accès:

- Etre SPP ou SPV titulaire du SAV1 ou PLG1
- Etre affecté dans un centre assurant des missions de sauvetage aquatique
- Etre doté d'une embarcation d'une puissance supérieure à 6cv

Objectif de la formation :

- Préparation à l'examen du permis Mer

Contenu du stage :

- Cours théorique et pratique en bateau école

Évaluation:

- Examen théorique et pratique

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-248- 1 à 10	A déterminer	Bateau-école	10

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

Permis Fluvial

Durée: 21 heures
(14 heures de théorie - 7 heures de pratique)

Nombre de stagiaires: 10

Condition d'accès:

- Etre SPP ou SPV titulaire du SAV1 ou PLG1
- Etre affecté dans un centre assurant des missions de sauvetage aquatique
- Etre doté d'une embarcation d'une puissance supérieure à 6cv

Objectif de la formation :

- Préparation à l'examen du permis Mer

Contenu du stage :

- Cours théoriques et pratiques en bateau école

Évaluation:

- Examen théorique et pratique

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-249- 1 à 10	A déterminer	Bateau-école	10

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

COD 1

Conducteur Engin Pompe

Durée: 2 à 3 Jours

Nombre de stagiaires: 4 à 8 maxi

Condition d'accès:

- Etre titulaire du permis PL
- Etre affecté dans un centre de secours doté d'un engin pompe

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour la mise en œuvre des pompes d'engins incendie et la conduite d'un engin tonne

Contenu du stage :

- Théorie : Caractéristiques et utilisation des pompes
Notions d'hydraulique appliquée
Entretien et dépannage
- Pratique : Mise en œuvre de la pompe
Appropriation du gabarit d'un engin

Évaluation:

- Examen théorique et pratique

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-250 à 254	à formaliser avec bureau de proximité	Gpt Est	8
13-255 à 259	à formaliser avec bureau de proximité	Gpt Centre	8
13-260 à 264	à formaliser avec bureau de proximité	Gpt Ouest	8

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

COD 2

Conducteur Tout Terrain PL

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 9

Condition d'accès:

- Etre titulaire du permis PL depuis 2 ans
- Etre Sapeur ou Caporal titulaire du COD1
- Etre affecté dans un centre doté d'un engin PL tout terrain

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques liées à la conduite PL tout Terrain
- Valider la conduite des VL et PL tout terrain

Contenu du stage :

- Théorie :
Notions de mécanique et de sécurité
- Pratique :
Exercices de conduite tout chemin

Évaluation:

- Théorie :
Contrôle des connaissances
- Pratique :
Exercices de conduite

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-265	13 au 17 mai	Ailly/Noye	9
13-266	3 au 7 juin	Ailly/Noye	9
13-267	2 au 6 septembre	Ailly/Noye	9

FORMATION TRONC COMMUN
OPERATIONNEL ET FONCTIONNEL

S u i v i : E D I S

VL Hors Chemin

Durée: 3 Jours

Nombre de stagiaires: 9

Condition d'accès:

- Etre titulaire du permis B depuis 2 ans
- Etre affecté dans un centre doté d'une VL tout terrain

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances pratiques et théoriques liées à la conduite de VL en hors chemin

Contenu du stage :

- Théorie :
Notions de mécanique et de sécurité
- Pratique :
Exercices de conduite tout chemin

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-268	23 -30 mars et 6 avril	Côtier	9
13-269	8 au 10 Avril	Santerre	9
13-270	27 au 29 juin	Réservé saisonnier côtier	9

FORMATION TRONC COMMUN
OPERATIONNEL ET FONCTIONNEL

S u i v i : E D I S

PL Hors Chemin

Durée: 1 Jour

Nombre de stagiaires: 6

Condition d'accès:

- Etre titulaire du permis B depuis 2 ans
- Etre titulaire du permis PL
- Etre titulaire du COD1
- Etre affecté dans un centre doté d'un CCR ou FPT HR

Objectif de la formation:

- Acquérir les connaissances pratiques et théoriques liées à la conduite de PL hors chemin

Contenu du stage:

- Théorie :
Notions de mécanique et de sécurité
- Pratique :
Exercices de conduite hors chemin

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-271	A déterminer		9
13-272	A déterminer		9

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

COD 4

Durée: 1 Jour

Nombre de stagiaires: 6

Condition d'accès:

- Etre titulaire permis mer ou fluvial
- Etre affecté dans un centre doté d'une embarcation

Objectif de la formation :

- Connaître et identifier l'ensemble des embarcations du SDIS
- Piloter ces embarcations dans les différents cadres opérationnels (inondations, pollutions...)
- Règlement des conditions d'engagement des embarcations
- Règles de sécurité

Contenu du stage :

- Connaissances techniques
- Exercices d'applications pratiques

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-273	A déterminer	Auto- école	6
13-274	A déterminer	Auto- école	6
13-275	A déterminer	Auto- école	6

FORMATION TRONC COMMUN
OPERATIONNEL ET FONCTIONNEL

S u i v i : E D I S

COD 6

Conducteur d'engin échelle

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre titulaire du COD1
- Etre affecté dans un centre doté d'une échelle aérienne automatique ou semi-automatique

Objectif de la formation:

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la mise en œuvre des échelles aériennes
- Remédier aux pannes
- Assurer l'entretien courant

Contenu du stage:

- Théorie : 1 jour en groupement ou EDIS
 - généralités et réglementation
 - caractéristiques, utilisation et entretien
- pratique : 1 à 2 jours selon le nombre de stagiaires, dans la semaine suivant la théorie au sein du centre de secours
 - exercices de conduite
 - mise en œuvre des échelles

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-276 – T1 et T2	à déterminer avec bureau de proximité	Ouest	12
13-277 – T1 et T2		Centre	12
13-278 – T1 et T2		Est	12

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-276 - P 1 à 8	à déterminer avec bureau de proximité	Ouest	2 à 3
13-277 - P 1 à 8		Centre	2 à 3
13-278 - P 1 à 8		Est	2 à 3

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FOR 1 SPV

Formation de formateur SPV

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre minimum caporal de sapeurs-pompiers
- Participer à des actions de formation au sein de son centre de secours ou groupement
- Etre formateur en école de JSP
- Notions de bureautique recommandées (EXCEL- WORD- Power Point)

Objectif de la formation :

- Acquérir la pédagogie, les techniques et le savoir faire nécessaire à l'animation d'une séance de formation

Contenu du stage :

- Connaître les différentes phases de la communication
- Identifier et utiliser les différentes techniques pédagogiques
- Accepter le scénario pédagogique comme guide

Évaluation:

- Certificative
- Contrôle des connaissances
- Animation d'une séquence pédagogique

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-279	4 au 8 mars	EDIS	12
13-280	30 septembre au 4 octobre	EDIS	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FOR 1 SPP

Formation de formateur SPP

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre sapeur pompier-professionnel
- Désirer participer à des actions de formation au sein de son centre de secours ou groupement
- Pré requis à certaines formations de spécialité
- Notions de bureautique recommandées (EXCEL- WORD- Power Point)

Objectif de la formation:

- Acquérir la pédagogie, les techniques et le savoir faire nécessaire à l'animation d'une séance de formation

Contenu du stage:

- Connaître les différentes phases de la communication
- Identifier et utiliser les différentes techniques pédagogiques
- Accepter le scénario pédagogique comme guide

Évaluation:

- Contrôle des connaissances
- Animation d'une séquence pédagogique

Attention

(Remplir fiche d'inscription CNFPT)

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-281	8 au 12 Avril	Flixecourt	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

FOR 2 SPP

Responsable Pédagogique SPP

Durée: 11 jours (2 x5 Jours + 1 jr évaluation)

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre sapeur pompier-professionnel
- Etre titulaire du FOR 1
- Priorité au personnel du Groupement Formation
- Priorité aux CT et Référent technique
- Priorité au Responsable de section JSP
- Pré requis à certaines formations de spécialité
- Notions de bureautique recommandées (EXCEL- WORD- Power Point)

Objectif de la formation:

- Connaître les paramètres et les étapes nécessaires à la conception et au déroulement d'une action de formation
- Etre capable de concevoir une action de formation en tenant compte de la demande de l'organisateur
- Respecter les paramètres et les besoins de formation définis par l'organisateur

Contenu du stage:

- Connaître les différentes phases de la communication
- Identifier et utiliser les différentes techniques pédagogiques
- Accepter le scénario pédagogique comme guide

Évaluation:

- Contrôle des connaissances
- Animation d'une séquence pédagogique

Attention

(Remplir fiche d'inscription CNFPT)

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-282	Transmises ultérieurement	CNFPT	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

EPS 1

Opérateur Sportif des Sapeurs Pompiers

Formation Régionalisée

Durée: 25 Jours
(1 semaine/mois)

Nombre de stagiaires: 12
(dont 4 du SDIS80)

Condition d'accès:

- Etre SPP
- Etre titulaire du FOR 1
- Avoir réussi les tests de sélection pour accéder à la formation

Objectif de la formation:

- Acquérir les connaissances et le savoir faire pour animer les séances d'APS
- Assister l'ESSP dans ses missions

Contenu du stage:

- Biologie humaine
- Organisation d'une séance d'activité physique et sportive
- Environnement social, logistique, institutionnel de pratique des APS
- L'accident en milieu sportif
- Préparation technique et pédagogique
- Règles d'arbitrage des épreuves officielles (jury, concours, cross...)

Évaluation:

- Certificative

Attention

Remplir une fiche d'inscription CNFPT et fournir une copie du diplôme FOR 1

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-283	Février à juin	CNFPT	4

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

ANIMATEUR SPORTIF SPV

Animateur Sportif des Sapeurs Pompiers Volontaires

Durée: 3 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre au minimum caporal de sapeur-pompier volontaire
- Etre titulaire du FOR 1

Objectif de la formation:

- Acquérir les connaissances et le savoir faire pour :
 - animer les séances d'EPS au sein de son CIS
 - planifier le maintien des acquis sportifs
 - participer aux épreuves officielles en tant qu'aide juge

Contenu du stage:

- Théorie : anatomie, physiologie et principe d'animation d'une séance de sport
- Technique et pédagogie
 - Animation d'une séance d'activité physique et sportive
 - Pratique d'arbitrage et de chronométrage

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13- 285	16 au 18 septembre	Abbeville	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

STAGE CHRONOMETREUR

Chronométrateur lors des manifestations sportives

Durée: 1 Jour

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre sapeur-pompier désirant participer à l'encadrement des manifestations sportives

Objectif de la formation:

- Chronométrer, conformément au règlement, les différentes épreuves du challenge de la qualité

Évaluation:

- Formative

Contenu du stage:

- Textes réglementaires
- Présentation des épreuves
- Evaluation

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-286	26 septembre	Amiens Catelas	12

FORMATION TRONC COMMUN
OPERATIONNEL ET FONCTIONNEL

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

VIOLENCES URBAINES

SPP

Durée: 2 Jours
dont une manœuvre de nuit

Nombre de stagiaires: 20

Condition d'accès:

- Etre sapeur pompier affecté dans un centre intervenant dans des quartiers sensibles
- Etre affecté dans un centre doté d'un véhicule « filmé »

Objectif de la formation :

- Comprendre les violences urbaines
- Comprendre l'implication des sapeurs pompiers
- Acquérir les techniques lors d'interventions en cas de violences urbaines

Contenu du stage :

Théorie : Comprendre l'origine des violences urbaines
Identifier les différents niveaux de violences et leurs conséquences sur nos interventions

- Pratique : Manœuvres avec mises en situation de violences urbaines
Manœuvre de nuit le 1^{er} jour

Évaluation:

- Formative

Attention

Remplir une fiche d'inscription CNFPT pour les SPP

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-287	30 septembre et 1 ^{er} octobre	EDIS	20 SPP

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

VIOLENCES URBAINES

SPV

Durée: 2 Jours
dont une manœuvre de nuit

Nombre de stagiaires: 20

Condition d'accès:

- Etre sapeur pompier affecté dans un centre intervenant dans des quartiers sensibles
- Etre affecté dans un centre doté d'un véhicule « filmé »

Objectif de la formation :

- Comprendre les violences urbaines
- Comprendre l'implication des sapeurs pompiers
- Acquérir les techniques lors d'interventions en cas de violences urbaines

Contenu du stage :

Théorie : Comprendre l'origine des violences urbaines
Identifier les différents niveaux de violences et leurs conséquences sur nos interventions

- Pratique : Manœuvres avec mises en situation de violences urbaines
Manœuvre de nuit le 1^{er} jour

Évaluation:

- Formative

Attention

Remplir une fiche d'inscription SDIS pour les SPV

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-288	16 et 17 octobre	EDIS	20 SPV

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

VIOLENCES URBAINES - SPP

« Approche psychologique »

Durée: 3 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre sapeur-pompier professionnel affecté dans un centre intervenant dans des quartiers sensibles
- Etre affecté dans un centre doté d'un véhicule « filmé »

Objectif de la formation :

- Comprendre les mécanismes des violences urbaines
- Se contrôler, se maîtriser
- Retrouver ses capacités après avoir été confronté aux violences urbaines

Contenu du stage :

- Théorie : Connaître les origines historiques, sociologiques des violences urbaines
Etre capable d'identifier, surmonter, maîtriser les tensions
- Pratique : Mise en application des techniques enseignées

Évaluation:

- Formative

Attention

Remplir une fiche d'inscription CNFPT

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13 – 289	25 au 27 mars	EDIS	12
13 – 290	16 au 18 octobre	EDIS	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : s e r v i c e f o r m a t i o n

SPENCER

CYN 1

Conducteur Cynotechnique

Durée: 36 Jours

Nombre de stagiaires: 1

Condition d'accès :

- Etre SPP titulaire ou SPV ayant terminé l'ensemble de sa formation d'intégration
- Posséder un chien reconnu apte à la recherche cynotechnique

Objectif de la formation :

- Entretien son chien
- Conduire son chien en milieu social
- Développer les qualités olfactives du chien
- Motiver et récompenser son chien ainsi que les autres chiens lors du travail de recherche

Contenu du stage :

- Module A : module de compréhension de la spécialité

Évaluation:

- Validation du CYN1 après obtention des modules A-B-C

Références	Module	Dates	Lieu	Nombre de places
13-291	A	A déterminer		1
	B	A déterminer	Sur FMAPA	1
	C	A déterminer		1
	CYN	A déterminer		1

S P E C I A L I T E S

S u i v i : S E R V I C E F O R M A T I O N

IMP 1

Initiation Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux

Durée: 3 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre SPP ou SPV titulaire
- Etre médicalement apte

Objectif de la formation :

- Etre capable d'évoluer sur les cordes dans tous les cas de figure

Contenu du stage :

- théorie :
 - Présentation du matériel
 - Notion d'équipement
- pratique :
 - Principe d'évolution sur corde
 - Étude des nœuds

Évaluation:

- Pratique : parcours technique reprenant les différents points du programme

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
12-292	3 au 5 Juin	Doullens	12
12-293	24 au 26 Juin	Doullens	12

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

IMP 2

Sauveteur Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux

Durée: 10 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre SPP ou SPV titulaire de l'attestation IMP 1
- Ne pas être PLG ou SAV
- Participer aux journées de formations préparatoires

Objectif de la formation :

- Etre capable de mettre en œuvre des équipements de progression
- Mettre en œuvre des techniques de sauvetage

Contenu du stage :

- théorie :
 - Connaissance des techniques d'équipement de sites
 - Connaissance des techniques de sauvetage de base
- pratique :
 - Mise en œuvre des équipements de sites
 - Mise en œuvre des techniques de sauvetage

Évaluation:

- Certificative
- Epreuve écrite
- Parcours technique
- Epreuve équipement de site
- Epreuve de mise en œuvre des agrès

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
13-294	9 au 20 Septembre	Doullens	12

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

RCH 1- DEC 1

Équipier / chef d'équipe Reconnaissance CMIC et équipier Décontamination

Durée: 8 Jours

Nombre de stagiaires: 16

Condition d'accès:

- Etre apte au port de l'ARI
- Etre affecté dans un centre disposant de matériel spécifique
- Stage réservé aux sapeurs pompiers susceptibles d'accéder au RCH 2
- Module DEC 1 (sur 2 jours) accessible aux sapeurs pompiers des CS Flixecourt, Vignacourt, Domart en Ponthieu et SSSM

Objectif de la formation :

- Etre capable de tenir le rôle d'équipier ou de chef d'équipe reconnaissance en risques chimiques
- Etre capable de tenir le rôle d'équipier décontamination

Contenu du stage :

- Le risque chimique, biologique
- Présentation de la CMIC
- Structure de la matière
- TMD
- Secourisme toxicologique
- Visite d'une installation
- Techniques de décontamination primaire et secondaire
- Exercices de démonstration et d'application

Évaluation:

- Théorie : QCM
- Pratique : mise en œuvre du matériel

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
13-295	2 au 11 avril	Abbeville	16
13-296	8 samedis	Nesle- Péronne	16

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

DEC 2

Chef d'équipe Décontamination

Durée: 2 Jours

Nombre de stagiaires: 8

Condition d'accès:

- Etre caporal de sapeur-pompier
- Etre titulaire du RCH1 pour les CIS Rue, Nesle, Doullens et Montdidier
- Etre titulaire du module MDE (formés avant 2012) ou DEC 1 pour les CIS Flixecourt, Domart, Vignacourt et SSSM

Objectif de la formation:

- Etre capable de tenir le rôle de chef d'équipe décontamination au niveau de l'UMD ou d'un FPT DEC

Contenu du stage:

- La cellule décontamination
- Gestion des équipes
- Mise en œuvre dans une colonne constituée
- Exercices de démonstration et d'application

Évaluation:

- Théorie : QCM
- Pratique : mise en œuvre du matériel

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
13-297	à déterminer	Flixecourt	8

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

RCH 2

Equipier / chef d'équipe Reconnaissance CMIC

Durée: 10 Jours

Nombre de stagiaires: 15

Condition d'accès:

- Etre titulaire du RCH 1 depuis 1 an 1/2
- Etre affecté dans une unité disposant de matériel spécifique
- Etre validé au test d'accès

Objectif de la formation :

- Etre capable de tenir le rôle d'équipier ou de chef d'équipe reconnaissance en risques chimiques

Contenu du stage :

- Risques chimiques
- Présentation et composition de la Cmic
- Notions physico-chimiques
- Utilisation du matériel
- Secourisme
- Exercice d'obturation
- Exercice de récupération

Évaluation:

- Théorie
- Pratique (par groupe)

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
test	7 juin	EDIS	variable
13-298	14 au 25 octobre	Amiens Poulainville	15

La convocation aux tests est adressée automatiquement après l'inscription sur le stage

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

RAD 1

Equipier / chef d'équipe Reconnaissance CMIR

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre sapeur pompier titulaire
- Etre apte médicalement
- Etre affecté au CSP Amiens Poulainville ou Péronne

Objectif de la formation :

- Connaître les dangers de la radioactivité
- Appliquer les méthodes d'interventions propres aux risques radiologiques
- S'intégrer dans un dispositif d'intervention en milieu radiologique

Contenu du stage :

- théorie :
Caractéristiques des rayons ionisants
Radioprotection
- pratique :
L'Equipe de reconnaissance
L'intervention en milieu radiologique

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
13-299	7 au 11 Octobre	Amiens Poulainville	12

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

SAV 1

Nageur Sauveteur Aquatique

**Durée: 5 jours bloqués ou
45H00 sur 6 mois**

Nombre de stagiaires: 9

Condition d'accès:

- Etre sapeur pompier titulaire
- Etre capable de nager 500 m nage libre en moins de 12 minutes en piscine

Objectif de la formation :

- Acquérir les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de nageur sauveteur aquatique

Contenu du stage :

- théorie :
Organisation des secours aquatique
Sécurité
- pratique :
Technique individuelle de nage
Technique individuelle de sauvetage

Évaluation:

- Certificative
- Contrôle continu pour la pratique

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
13-300	13 au 17 mai	Abbeville	9 stagiaires Gpt Ouest
13-301	1 ^{er} semestre	Gpt Centre	9 stagiaires Gpt Centre
13-302	2 ^{ème} semestre	Gpt Est	9 stagiaires Gpt Est

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

SAV 2

Nageur Sauveteur côtier

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 9

Condition d'accès:

- Etre titulaire du SAV 1
- Etre affecté dans un centre de secours côtier

Objectif de la formation :

- Acquérir les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de nageur sauveteur côtier

Contenu du stage :

- théorie :
 - Organisation des secours maritimes
 - Réglementation
- pratique :
 - Mise en œuvre des techniques de sauvetage à partir d'une embarcation, de la cote ou d'un hélicoptère

Évaluation :

- Ecrit : QROC (1 heure)
- Pratique : contrôle continu

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
13-303	7 au 11 Octobre	Fort Mahon et Mers les Bains	9 stagiaires

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

SEV

Sauvetage en Eaux Vives

Durée: 2 Jours

Nombre de stagiaires: 6

Condition d'accès:

- Etre titulaire du SAV 1
- Etre sur la liste d'aptitude opérationnelle

Objectif de la formation :

- Acquérir les techniques de sauvetage lors de crues, d'inondations et dans les eaux à fort courant

Contenu du stage :

- théorie :
Caractéristiques des eaux vives
Réglementation et sécurité
- pratique :
Techniques de progression
Techniques de sauvetage

Évaluation:

- Certificative
- Contrôle continu pour la pratique

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
13-304	23 et 24 mai	Saint Laurent de Blangy (62)	6

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

SDE 1

Sauveteur déblayeur

Durée: 8 Jours et 2 nuits (80h00)

Nombre de stagiaires: 15

Condition d'accès:

- Etre du grade de caporal minimum
- Réussir les tests d'aptitudes manuelles

Objectif de la formation :

- Identifier les différents types de catastrophes provoquant des effondrements, leurs conséquences et les mesures de sécurité à mettre en œuvre
- Mettre en œuvre les matériels et techniques permettant de secourir et évacuer des victimes
- Sécuriser une zone dangereuse
- Adapter son comportement en fonction des victimes et des impliqués et du travail au sein d'une équipe de sauvetage déblaiement
- S'adapter aux conditions de rusticité, de pénibilité, d'autonomie et de cohésion nécessaires à l'exercice de la spécialité SD

Contenu du stage :

- Maitriser son environnement
- Rechercher des victimes
- Dégager des victimes
- Evacuer les victimes hors de la zone de danger
- Marche topographie- bivouac

Évaluation:

- Certificative
- Ecrit : QCM 20 questions
- Pratique : manœuvre

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
Test	4 février – 14h00 à 18h00	Péronne	
Test	5 février – 14h00 à 18h00	Amiens Poulainville	
Test	6 février – 14h00 à 18h00	Abbeville	
13-306	10 au 14 juin 17 au 19 juin Manœuvre de nuit les 17 et 18 juin Sur le terrain	Abbeville	15

La convocation aux tests est adressée automatiquement après l'inscription sur le stage en fonction du groupement d'appartenance

S P E C I A L I T E S

S u i v i : E D I S

Préformation PLG 2

Préformation Scaphandrier Autonome Leger

Durée: 5 Jour x 1 journée

Nombre de stagiaires: 2

Condition d'accès:

- Etre apte médicalement
- Etre titulaire du diplôme PLG 1
- Etre inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle

Objectif de la formation :

- Réaliser des plongées à 40 mètres
- Réussir les tests d'accès pour se présenter à la formation PLG 2

Contenu du stage :

- Cours pratiques et théorique

Évaluation:

- Tests zonaux pratiques et théoriques

Références	Dates	Lieu	Nombre de places
13-307	Non définies	SDIS 62	2
13-308	Non définies	SDIS 62	2
13-309	Non définies	SDIS 62	2
13-310	Non définies	SDIS 62	2
13-311	Non définies	SDIS 62	2

S P E C I A L I T E

S u i v i : S E R V I C E F O R M A T I O N

FEMAPA

FEMAPA

FMAPA MENSUELLE SPV

Formation de Maintien, d'Actualisation et de Perfectionnement des Acquis des sapeurs pompiers volontaires

Durée: 1 manœuvre mensuelle

Nombre de stagiaires: variable

Condition d'accès:

- FMAPA obligatoire pour l'aptitude opérationnelle

Objectif de la formation :

- Maintenir et développer les compétences demandées pour tenir la fonction de sapeur pompier
- Maintenir son aptitude opérationnelle

Contenu du stage :

- INC
- DIV
- SAP
- TOP
- APS
- COD

Évaluation:

- Formative

Attention

Les chefs de centre sont responsables des FMAPA mensuelles dispensées au sein de leurs CS. A ce titre, ils doivent faire respecter au minima les objectifs annuels qui leur sont transmis le 4^{ème} trimestre 2012. **Loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers**
NOR: INTX9400179L

Version consolidée au 12 décembre 2009 Article 4

Au-delà de ces trois premières années, la durée de la formation de perfectionnement est, chaque année, d'au moins cinq jours.

Soit 5j x 8 h00 = 40h00 annuelles

Formation de maintien, d'actualisation et de perfectionnement des acquis

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

FMAPA COPT

Formation de Maintien, d'Actualisation et de Perfectionnement des Acquis
Incendie avec mini caisson bois

Durée: 2 jours

Nombre de stagiaires: 20

Condition d'accès:

 Etre équipier, chef d'équipe ou chef d'agrès

Objectif de la formation :

 Maintenir et développer les compétences demandées pour tenir la fonction d'équipier de chef d'équipe ou de chef d'agrès dans le domaine de l'incendie

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

 INC 1
 TOP 1

Évaluation:

 Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-312- 1 à 2	à déterminer	Gpt Est	Max 20
13-313- 3 à 4		Gpt Centre	Max 20
13-314- 5 à 6		Gpt Est	Max 20

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

FMAPA Simulateur Gaz

Formation de Maintien, d'Actualisation et de Perfectionnement des Acquis

Durée: 1 jour

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre équipier, chef d'équipe ou chef d'agrès
- Avoir suivi la formation COPT

Objectif de la formation:

- Maintenir et développer les compétences demandées pour tenir la fonction d'équipier de chef d'équipe ou de chef d'agrès dans le domaine de l'incendie

Contenu du stage: (informations, rappels, nouveautés)

- INC 1
- TOP 1

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-315- 1 à 5	A déterminer	Simulateur	12 Gpt Ouest
13-316- 6 à 10	A déterminer	Simulateur	12 Gpt Centre
13-317- 11 à 15	A déterminer	Simulateur	12 Gpt Est

15 sessions de 12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

FMAPA MAF ARI

Formation de Maintien, d'Actualisation et de Perfectionnement des Acquis
Maison à feux parcours ARI

Durée: 1 jour

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre équipier, chef d'équipe ou chef d'agrès
- Avoir suivi la formation simulateur

Objectif de la formation:

- Maintenir et développer les compétences au port de l'ARI

Évaluation:

- Formative

Contenu du stage: (informations, rappels, nouveautés)

- INC 1
- TOP 1

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-318- 1 à 10	A déterminer	MAF ARI	12 Gpt Ouest
13-319- 11 à 20	A déterminer	MAF ARI	12 Gpt Centre
13-320- 21 à 30	A déterminer	MAF ARI	12 Gpt Est

30 sessions de 12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

FMAPA MAF INC

Formation de Maintien, d'Actualisation et de Perfectionnement des Acquis
Maison à feux manœuvres incendie

Durée: 1 jour

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre équipier, chef d'équipe ou chef d'agrès
- Avoir suivi la formation simulateur

Objectif de la formation:

- Maintenir et développer les compétences demandées pour tenir la fonction d'équipier de chef d'équipe ou de chef d'agrès dans le domaine de l'incendie et des progressions longues

Évaluation:

- Formative

Contenu du stage: (informations, rappels, nouveautés)

- INC 1
- TOP 1

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-321- 1 à 10	A déterminer	MAF INC	12 Gpt Ouest
13-322- 11 à 20	A déterminer	MAF INC	12 Gpt Centre
13-323- 21 à 30	A déterminer	MAF INC	12 Gpt Est

30 sessions de 12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

FMPA Tronc Commun SPP 3 jours

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
Des sapeurs pompiers professionnels

**Durée: 2 jours risques locaux
1 jour plateau technique**

Nombre de stagiaires: 20

Condition d'accès:

 Etre équipier, chef d'équipe ou chef d'agrès SPP

Objectif de la formation :

 Maintenir et développer les compétences demandées pour tenir la fonction d'équipier de chef d'équipe ou de chef d'agrès dans le domaine de l'incendie

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

-  INC
-  TOP
-  SAP

Évaluation:

 Formative

Références	Jour 1	Jour 2	PT*	Lieu	stagiaires
13-324	J1	J2	ARI ou INC	Catelas	12
13-325	J1	J2	ARI ou INC	Ferry	12
13-326	J1	J2	ARI ou INC	Abbeville	12
13-327	J1	J2	ARI ou INC	Péronne	12
13-328	J1	J2	ARI ou INC	Flixecourt	12
13-329	J1	J2	ARI ou INC	Doullens	12
13-330	J1	J2	ARI ou INC	Albert	12
13-331	J1	J2	ARI ou INC	Roye	12
13-332	J1	J2	ARI ou INC	Montdidier	12
13-333	Secourisme 11 février	Secourisme 12 février	CTA (SPP et SPV)		variable
13-334	Incendie 13 mai	Incendie 14 mai			

* 3 sessions pour les CSP – 2 sessions pour les CS et CTA

ATTENTION

FMPA OBLIGATOIRE POUR LES SPP

Les chefs de centre doivent contacter au minimum **2 mois** à l'avance le service formation.

Le nombre de participants sera transmis **15 jours** avant le début de la FMPA.

Ce dispositif correspond au « D2 » de la NS 2008-04 (du 06 mars 2008).

Le programme, validé par le Comité de Direction, est transmis le 4^{ème} trimestre 2012.

**F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O**

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

FMAPA Chef de Centre SPV et Adjoint

Formation de Maintien, d'Actualisation et de Perfectionnement des Acquis
Des chefs de centre SPV et adjoints

Durée: 3 jours

Nombre de stagiaires: 15

Condition d'accès:

- Tenir la fonction chef de centre ou adjoint au chef de centre

Objectif de la formation :

- Connaître :
 - Les structures départementales
 - L'organisation d'un centre de secours
 - Le management
 - La gestion administrative et opérationnelle des personnels
 - La planification des objectifs

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

- Gestion administrative et opérationnelle du personnel
- Management du personnel
- Organisation d'un centre de secours
- Connaissance de la structure départementale (RH, logistique opération....)
- Parcours de formation

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-335	2 au 4 avril	EDIS	12
13-336	12 au 14 novembre	EDIS	12

Il est recommandé aux chefs de centre et adjoints de suivre cette formation tous les 2 ans

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMAPA et FMPA Chef d'Agrès

Formation de Maintien et ou d'Actualisation et de Perfectionnement des Acquis de chef d'agrès

Durée: 2 jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Tenir les fonctions de chef d'agrès ou être titulaire du module 4

Objectif de la formation:

- Maintenir et développer les compétences demandées pour tenir la fonction de chef d'agrès
- Maintenir le niveau des acquis opérationnels
- Révision des techniques de mise en œuvre de matériel

Contenu du stage: (informations, rappels, nouveautés)

- INC 2
- TOP 3
- GOC 2
- REP 1
- SAP 2
- DIV 2

Évaluation:

- Formative

Pré requis : agents formés **avant 2007**

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-337	6 et 7 mai	EDIS	12

Pré-requis : agents formés **après 2007**

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-338	4 et 5 septembre	EDIS	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMAPA et FMFA Chef de Groupe

Formation de Maintien, d'Actualisation et de Perfectionnement des Acquis
Chef de Groupe

Durée: 2 jours

Nombre de stagiaires: 14

Condition d'accès :

- Exercer la fonction de chef de groupe
- FMA obligatoire tous les 2 ans pour être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle départementale

Objectif de la formation :

- Maintenir et développer les compétences demandées pour tenir la fonction de chef de groupe
- Etre inscrit sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

- GOC 3
- REP 2
- TOP 4

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-339	13 et 14 Mars	Edis	14
13-340	21 et 22 Mai	Edis	14
13-341	25 et 26 novembre	Edis	14

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA Chef de Colonne et Chef de Site

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis chef de colonne et site

Durée: 3 x ½ jour et 1x 1 jour

Nombre de stagiaires: variable

Condition d'accès :

■ Tenir la fonction de chef de Colonne ou chef de site

Objectif de la formation :

■ Maintenir et développer les compétences demandées pour tenir la fonction de chef de colonne et chef de site

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

- GOC 4 et 5
- INC 3
- REP 3
- Retex Opérationnel
- Management
- SAP

Évaluation:

■ Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-342	12 février	EDIS	variable
13-343	28 mai	EDIS	variable
13-344	17 septembre	Plateau technique	variable
13-345	3 décembre	EDIS	variable

FORMATION TRONC COMMUN
OPERATIONNEL ET FONCTIONNEL

S u i v i : E D I S

FMAPA et FMPA Opérateur et Chef de Salle CTA

Formation de Maintien, d'Actualisation et de Perfectionnement des Acquis des opérateurs et chefs de salle CTA

Durée: 2 jours

Nombre de stagiaires: 10

Condition d'accès:

- Etre opérateur ou chef de salle affecté au CTA

Objectif de la formation :

- Maintenir les acquis des missions spécifiques au CTA

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

- 1 manœuvre spécifique aux missions CTA

Évaluation:

- Validation des acquis lors des différentes manœuvres

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-346	7 octobre	CTA	10
13-347	8 octobre	CTA	10
13-348	9 octobre	CTA	10
13-349	10 octobre	CTA	10

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA Officier – Sous Officier CODIS

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis officier et sous officier CODIS

Durée: 1 jour

Nombre de stagiaires: 10

Condition d'accès:

- Exercer la fonction de sous officier ou officier CODIS

Objectif de la formation :

- Maintenir et développer les compétences demandées pour tenir la fonction de sous officier ou officier CODIS

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

- GOC
- REP
- TRS

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-350	18 avril	EDIS	10
13-351	26 novembre	EDIS	10

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA Officiers Renseignement et Moyens au VPC

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis Officiers VPC

Durée: 1 jour

Nombre de stagiaires: 8
4 Off Renseignement et 4 Off Moyens

Condition d'accès:

-  Faire partie des Officiers Renseignement et Moyens

Objectif de la formation :

-  Maintenir les acquis des fonctions Renseignement et <moyens en prenant en compte les évolutions techniques des VPC

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

-  Rappels théoriques, informations diverses
-  Manœuvre en configuration PC Colonne ou Site

Évaluation:

-  Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-352	3 janvier	CTA	8
13-353	14 février	CTA	8
13-354	11 mars	CTA	8
13-355	23 mai	CTA	8
13-356	13 juin	CTA	8
13-357	19 septembre	CTA	8
13-358	18 novembre	CTA	8

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA Référent Artémis

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis de référent du système Artémis

Durée: 1/2 jour

Nombre de stagiaires: 10

Condition d'accès:

- Sapeur pompier ayant suivi la formation référent Artémis en 2010 ou 2011

Objectif de la formation :

- Découvrir les nouvelles fonctionnalités du système d'alerte et permettre la diffusion des informations au sein des centres de secours

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

- Découverte du CTA en fonctionnement
- Nouvelles fonctionnalités
- Modifications du système algorithme et déclenchement
- Evolutions à venir
- Questions diverses

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-359	12 mars matin	CTA	10
13-360	12 mars après-midi	CTA	10
13-361	23 mars matin	CTA	10
13-362	11 juin matin	CTA	10
13-363	11 juin après-midi	CTA	10
13-364	21 septembre matin	CTA	10
13-365	15 octobre matin	CTA	10
13-366	15 octobre après-midi	CTA	10

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA et FMAPA COD 2

Formation de Maintien et /ou d'actualisation et de Perfectionnement des Acquis
Conducteur tout Terrain PL

Durée: 2 jours

Nombre de stagiaires: 9

Condition d'accès:

-  Etre titulaire du COD 2
-  Etre affecté dans un centre doté d'un véhicule PL tout terrain

Objectif de la formation :

-  Maintenir les connaissances pratiques et théoriques liées à la conduite de PL tout Terrain

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

-  Théorie : Notions de mécanique et de sécurité
-  Pratique : exercices de conduite tout chemin

Évaluation:

-  Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-367	22 et 23 avril	Selon stagiaires	9 Ouest
13-368	2 et 3 mai	Selon stagiaires	9 Est
13-369	30 et 31 mai	Selon stagiaires	9 Centre

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA CYN

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis de l'équipe cynotechnique

Durée: 3 jours par mois

Nombre de stagiaires: 5

Condition d'accès:

- Faire partie de l'équipe cynotechnique départementale

Objectif de la formation :

- Maintenir les acquis de la spécialité

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

- Manœuvres en partenariat avec les SDIS 59 et 60

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-370 – 1 à 12	à déterminer		5

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA EPS - FMAPA ASSPV

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis des opérateurs, éducateurs et animateurs sportifs

Durée: 1 jour

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

-  Etre titulaire de l'EPS 1, l'EPS 2 ou l'ASSPV
-  Formation obligatoire tous les 5 ans

Objectif de la formation :

-  Actualiser ses connaissances
-  Mettre en place le maintien des acquis sportifs
-  Pratique active de la spécialité
-  Animation de séances
-  Participation aux jurys des compétitions officielles

Contenu du stage :

-  Actualisation des textes réglementaires
-  Organisation du maintien des acquis sportifs
-  L'entraînement :
 - Le programme annuel
 - Le maintien des acquis sportifs
 - L'animation des séances

Évaluation:

-  Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-371	3 octobre	Abbeville	12
13-372	10 octobre	Amiens Catelas	12
13-373	17 octobre	Amiens Catelas	12
13-374	23 octobre	Péronne	12

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

FMPA EPS 2

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis des éducateurs sportifs

Durée: 3 jours

Nombre de stagiaires: 4

Condition d'accès:

- Etre titulaire de l'EPS 2

Objectif de la formation :

- Actualiser ses connaissances
- Mettre en place le maintien des acquis sportifs
- Pratique active de la spécialité
- Animation de séances
- Participation aux jurys des compétitions officielles

Contenu du stage :

- Actualisation des textes réglementaires
- Organisation des tests de la condition physique
- L'entraînement :
 - Le programme annuel
 - Le maintien des acquis sportifs
 - L'animation des séances

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-375	à déterminer	ECASC	4

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

FMPA et FMPA IMP

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis l'équipe départementale du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux

Durée: 1 jour

Nombre de stagiaires: variable

Condition d'accès:

- Etre titulaire de l'IMP 2 ou de l'IMP 3
- Etre titulaire de l'IMP 1 et se préparer à la formation IMP 2

Contenu du stage :

- manœuvres

Objectif de la formation :

- Maintenir les acquis de la spécialité

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-376	31 janvier	Doullens	variable
13-377	22 février	Doullens	variable
13-378	28 mars	à déterminer	variable
13-379	29 mars	à déterminer	variable
13-380	26 avril	Doullens	variable
13-381	13 au 17 mai	Ardèche	variable
13-382	31 mai	Doullens	variable
13-383	27 juin	à déterminer	variable
13-384	28 juin	à déterminer	variable
13-385	26 juillet	Doullens	variable
13-386	30 aout	Doullens	variable
13-387	26 septembre	à déterminer	variable
13-388	27 septembre	à déterminer	variable
13-389	25 octobre	Doullens	variable
13-390	28 novembre	Doullens	variable
13-391	29 novembre	Doullens	variable
13-392	13 décembre	Doullens	variable

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA et FMAPA PAE 1

Formation de Maintien et/ou d'actualisation et de Perfectionnement des Acquis
Formateurs PAE 1

Durée: 1 jour

Nombre de stagiaires: 15

Condition d'accès:

- Etre titulaire de la PAE 1

Objectif de la formation :

- Maintenir les connaissances pédagogiques et techniques permettant l'enseignement du PSE 1 et 2
- Formation obligatoire pour être inscrit sur la liste d'aptitude départementale des moniteurs nationaux de premiers secours pour l'année 2014

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

- Actualisation et perfectionnement des connaissances
- Acquisition des nouvelles techniques

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-393	10 septembre	Abbeville	15
13-394	11 septembre	Montdidier	15
13-395	12 septembre	Catelas	15
13-396	17 septembre	Airaines	15
13-397	18 septembre	Péronne	15
13-398	19 septembre	Amiens Poulainville	15
13-399	24 septembre	Friville Escarbotin	15
13-400	25 septembre	Roye	15
13-401	26 septembre	Amiens Catelas	15
13-402	2 octobre	Amiens Catelas	15

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

FMPA PLG

Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
de l'équipe départementale de plongée

Durée: 2 mardi par mois

Nombre de stagiaires: variable

Condition d'accès:

- Etre titulaire du PLG 1 ou être en préparation au stage PLG 1

Objectif de la formation :

- Réaliser 20 plongées au minimum
- Réussir les tests annuels

Évaluation :

- Réaliser 20 plongées dans l'année
- Réussir les tests annuels pour figurer sur la liste opérationnelle départementale

Contenu du stage:

- Manœuvres spécifiques

Références	Intitulé	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-403	FMPA	8 janvier	Amiens	variable
13-404	FMPA	22 janvier	Amiens	variable
13-405	FMPA	5 février	Amiens	variable
13-406	FMPA	19 février	Amiens	variable
13-407	FMPA	19 mars	Amiens	variable
13-408	FMPA	26 mars	Amiens	variable
13-409	FMPA	9 avril	Amiens	variable
13-410	FMPA	16 avril	Amiens	variable
13-411	FMPA	14 mai	Amiens	variable
13-412	FMPA	28 mai	Amiens	variable
13-413	FMPA	11 juin	Amiens	variable
13-414	FMPA	25 juin	Amiens	variable
13-415	FMPA	2 juillet	Amiens	variable
13-416	FMPA	16 juillet	Amiens	variable
13-417	FMPA	20 août	Amiens	variable
13-418	FMPA	27 août	Amiens	variable
13-419	FMPA	10 septembre	Amiens	variable
13-420	FMPA	17 septembre	Amiens	variable
13-421	Recyclage	22 au 28 septembre	La Londe	*
13-422	Test + VM	8 octobre	Amiens	*
13-423	Test + VM	15 octobre	Amiens	*
13-424	Test + VM	22 octobre	Amiens	*
13-425	Test + VM	29 octobre	Amiens	*
13-426	FMPA	12 novembre	Amiens	variable
13-427	FMPA	19 novembre	Amiens	variable
13-428	FMPA	4 décembre	Amiens	variable
13-429	FMPA	10 décembre	Amiens	variable

* Ne pas faire de demande, les stagiaires seront déterminés par le CT

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA et FMAPA RAD 1

Formation de Maintien et/ou de Perfectionnement de l'équipe départementale
Risque radiologique

Durée: 8 heures + 4 heures en centre

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Participer à la spécialité
- Etre titulaire de l'unité de valeur RAD 1

Objectif de la formation :

- Maintenir les acquis de l'unité de valeur RAD 1

Contenu du stage : (informations, rappels, nouveautés)

■ Rappels théoriques:

Caractéristiques des radioéléments
Radioprotection
Equipe d'intervention
Intervention en milieu radiologique

■ Pratique:

Retour d'expérience
Cas concrets
Manipulation du matériel

Évaluation:

- Chaque titulaire du RAD 1 doit justifier d'au moins 12 heures de formation de maintien des acquis dont une participation à une manœuvre départementale pour être maintenu sur la liste opérationnelle départementale

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-430	30 septembre	Amiens Poulainville	10 (1 RAD2 et 9 RAD1)
13-431	1 Octobre	Amiens Poulainville	10 (1 RAD2 et 9 RAD1)
13-432	2 Octobre	Amiens Poulainville	10 (1 RAD2 et 9 RAD1)
13-433	3 Octobre	Amiens Poulainville	10 (1 RAD2 et 9 RAD1)
13-434	4 Octobre	Amiens Poulainville	10 (1 RAD2 et 9 RAD1)

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA et FMAPA RCH 1

Formation de Maintien et/ou d'actualisation et de Perfectionnement des Acquis
De l'équipe départementale risque chimique

Durée: 16h00

Nombre de stagiaires: 20

Condition d'accès:

 Etre titulaire du RCH 1

Objectif de la formation :

 Maintenir les acquis de la spécialité

Contenu du stage :

 manœuvres

Évaluation:

 Chaque titulaire du RCH 1 doit justifier au minimum de 16 heures de formation continue soit :

- 2 manœuvres départementales
- **ou** 1 manœuvre départementale et 8h00 en centre de secours à Abbeville, Amiens Catelas, Amiens Poulainville, Péronne.
- **ou** 16h00 de manœuvres en centre de secours

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-435	7 février	Amiens Catelas	20
13-436	9 avril	Amiens Catelas	20
13-437	6 juin	Amiens Catelas	20
13-438	14 juin	Abbeville	20
13-439	27 novembre	Péronne	20
13-440	à déterminer	Flixecourt	20
13-441	à déterminer	Montdidier	20

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA et FMAPA RCH 2

Formation de Maintien et/ou d'actualisation et de Perfectionnement des Acquis de l'équipe départementale risque chimique

Durée: 24h00 RCH2

Nombre de stagiaires: 20

Condition d'accès:

 Etre titulaire du RCH 2 ou RCH 3

Objectif de la formation:

 Maintenir les acquis de la spécialité

Contenu du stage:

 Manœuvres

Évaluation:

 Chaque titulaire du RCH2 doit effectuer au moins 24h00 de formation continue dont une participation à l'une de ces manœuvres pour être maintenu sur la liste d'aptitude opérationnelle soit :

- RCH2 : soit 1 manœuvre départementale et 8h00 d'encadrement RCH1 (FMPA en centre **ou** manœuvre en centre **ou** stage)

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-442	10 et 11 janvier	Amiens Catelas	20
13-443	7 et 8 février	Abbeville	20
13-444	7 et 8 mars	Péronne	20
13-445	16 et 17 mai	Flixecourt	20
13-446	4 et 5 juillet	Amiens Poulainville	20
13-447	5 et 6 septembre	Abbeville	20
13-448	7 et 8 novembre	Amiens Poulainville	20

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA et FMAPA RCH 3

Formation de Maintien et/ou d'actualisation et de Perfectionnement des Acquis de l'équipe départementale risque chimique

Durée: 32h00 RCH3

Nombre de stagiaires: 4 au maximum

Condition d'accès:

 Etre titulaire du RCH 3

Objectif de la formation :

 Maintenir les acquis de la spécialité

Contenu du stage:

 Encadrement de formations

Évaluation:

 Chaque titulaire du RCH3 doit justifier d'au moins 32 heures (en qualité d'encadrant) de formation continue pour être maintenu sur la liste d'aptitude opérationnelle soit :

- RCH3 : 16h00 d'encadrement FMPA RCH2 et 16h00 d'encadrement stage RCH1 et/ou 2
ou 32h00 d'encadrement FMPA RCH2

Références	Dates	Lieu	Nombre de formateurs
	Voir dates et lieux des FMPA RCH1 et RCH 2		2 au minimum

Références	Dates	Lieu	Nombre de formateurs
	Voir dates et lieux des stages RCH 1 et RCH 2		3 au minimum

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA et FMAPA SAV 1

Formation de Maintien et/ou d'actualisation et de Perfectionnement des Acquis du sauvetage aquatique

Durée: 16 à 24 heures

Nombre de stagiaires: variable

Condition d'accès:

- Etre titulaire de l'unité de valeur SAV 1

Objectif de la formation :

- Maintenir les acquis pour être inscrit sur la liste annuelle d'aptitude opérationnelle

Contenu du stage : (informations, rappels, Nouveautés)

- SAV 1 : 16h minimum soit 4 x 4 heures en centre et 24h maximum

Créneaux variables dans la limite de 24h00 par agent

Évaluation:

- Tests annuels

Références	Lieu	Responsable du stage	Nombre de stagiaires
13-449	Secteur côtier Gpt Ouest	Sch Montassine (Abbeville)	40
13-450	Eaux intérieures Gpt Ouest	Sgt Caru (Abbeville)	
13-451	Groupement Centre	Sgt Silvert (Amiens Catelas)	
13-452	Groupement Est	Sgt Binet (Péronne)	

Les stagiaires FMA SAV1 s'adressent directement au responsable du stage pour caler les entrainements

A l'issue de chaque séquence, un dossier de stage devra parvenir au bureau de proximité correspondant

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA et FMAPA SAV 2 et 3

Formation de Maintien et/ou d'actualisation et de Perfectionnement des Acquis du sauvetage aquatique

Durée: 32 à 40 heures

Nombre de stagiaires: variable

Condition d'accès:

- Etre titulaire de l'unité de valeur SAV 2 ou 3

Objectif de la formation :

- Maintenir les acquis pour être inscrit sur la liste annuelle d'aptitude opérationnelle

Contenu du stage : (informations, rappels, Nouveautés)

- SAV 2 et 3 : 32 minimum à 40h maximum avec 1 manœuvre départementale de 8h obligatoire

Créneaux variables dans la limite de 40h00 par agent manœuvres départementales comprises

Évaluation:

- Tests annuels

Références	Dates	Lieu
13-453	Avril	Fort Mahon
13-454	Mai	Le Crotoy
13-455	Juin	Saint Valéry sur Somme
13-456	Septembre	Cayeux sur Mer
13-457	octobre	Mers les Bains

Les stagiaires FMA SAV2 s'adressent directement au responsable de secteur baie pour caler les entrainements en plus des entrainements départementaux
Responsable Baie Sud : Sgt BOUTRY (CSP Abbeville) / Responsable Baie Nord : Sergent chef CORBEC (CS Fort Mahon)

A l'issue de chaque séquence, un dossier de stage devra parvenir au bureau de proximité formation Ouest

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S

FMPA et FMAPA SD

Formation de Maintien et/ou d'actualisation et de Perfectionnement des Acquis du sauvetage déblaiement

Durée: 2 jours

Nombre de stagiaires: 1 unité SD (15 stagaires)

Condition d'accès:

 Faire partie de l'unité SD

Objectif de la formation :

 Maintenir les acquis de la spécialité

Contenu du stage :

 Manœuvres

Évaluation:

 Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-458	23 – 24 janvier	CSP Abbeville	15
13-459	13 -14 février	CSP Ferry	15
13-460	20-21 mars	CSP Péronne	15
13-461	24-25 avril	CSP Abbeville	15
13-462	22-23 mai	CSP Ferry	15
13-463	26-27 juin	CSP Péronne	15
13-464	12-13 septembre à confirmer	Exercice zonal Pas de Calais	15
13-465	23-24 octobre	CSP Abbeville	15
13-466	20-21 novembre	CSP Ferry	15
13-467	18-19 décembre	CSP Péronne	15
13-468	Fin mai ou fin novembre à confirmer	Exercice national ECASC Lieu à préciser	15

F O R M A T I O N T R O N C C O M M U N
O P E R A T I O N N E L E T F O N C T I O N N E L

S u i v i : E D I S



FMPA - FMAPA Infirmier SPP-SPV

Formation de maintien et/ou d'actualisation et de perfectionnement
des acquis des Infirmiers SPP et SPV

Durée: 1 Jour par trimestre

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

† Etre infirmier SPP ou SPV affecté
au SSSM

Objectif de la formation :

† Appliquer les procédures de soins d'urgence par le secours à
personnes, le soutien sanitaire et pour les situations à
caractère particulier (RCH, SD, GRIMP, PLG, Plan Novi)

Contenu du stage :

† Exercices d'application

Évaluation:

† Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-469	à déterminer		12
13-470	à déterminer		12
13-471	à déterminer		12
13-472	à déterminer		12
13-473	à déterminer		12
13-474	à déterminer		12
13-475	à déterminer		12
13-476	à déterminer		12

S S S M

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

Jeune
Sapeur

Pompier

Complément FI SPV pour JSP

Complément de formation initiale équipier SPV pour JSP

Durée: 10 Jours

Nombre de stagiaire: 15

Condition d'accès:

- Etre jeune sapeur-pompier

Objectif de la formation:

- Acquérir le complément de formation nécessaire à l'obtention de l'intégralité de la formation initiale d'équipier SPV

Contenu du stage:

- RTN (risques chimiques-radiologiques-effondrement-biologiques-électriques)
- TOP1 (F1.1 techniques et matériel commun)
- SAP(modules A1-D1-F1.1)

Évaluation:

- Certificative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-477	à déterminer	Ouest	15
13-478	à déterminer	Centre	15
13-479	à déterminer	Est	15

Les dossiers de stage doivent être restitués auprès du bureau de proximité correspondant le 15 décembre

J E U N E S S A P E U R S P O M P I E R S

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

PSE 1 JSP

Premiers Secours en Equipe de Niveau 1

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre jeune sapeur pompier

Évaluation:

- Contrôle continu dans la progression des parties
- Certificatif

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique des victimes au sein d'une équipe structurée en attendant l'arrivée des secours organisés (VSAV)
- Connaître l'éthique liée aux activités de sapeurs -pompiers

Contenu du stage :

- Partie 1 le secouriste
- Partie 2 la chaine des secours
- Partie 3 la sécurité
- Partie 4 l'alerte
- Partie 5 l'obstruction brutale des voies aériennes
- Partie 6 les hémorragies externes
- Partie 7 l'inconscience
- Partie 8 l'arrêt cardio-respiratoire
- Partie 9 la défibrillation automatisée externe
- Partie 10 les détresses vitales
- Partir 11 les malaises et les maladies
- Partie 12 les accidents de la peau
- Partie 13 les traumatismes des os et des articulations
- Partie 14 la noyade
- Partie 15 la surveillance et l'aide au déplacement

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-480	à déterminer	Ouest	12
13-481	à déterminer	Ouest	12
13-482	à déterminer	Centre	12
13-483	à déterminer	Centre	12
13-484	à déterminer	Est	12
13-485	à déterminer	Est	12

J E U N E S S A P E U R S P O M P I E R S

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

PSE 2 JSP

Premiers Secours en Equipe de niveau 2

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 12

Condition d'accès:

- Etre jeune sapeur-pompier titulaire du PSE 1

Évaluation:

- Contrôle continu dans la progression des parties

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique des victimes au sein d'une équipe structurée et organisée (VSAV)
- Obtenir les pré-requis pour la formation secours routier

Contenu du stage :

- Partie 1 l'équipier secouriste
- Partie 2 hygiène et aseptise
- Partie 3 les bilans
- Partie 4 les atteintes liées aux circonstances
- Partie 5 les affections spécifiques
- Partie 6 les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
- Partie 7 les pansements et les bandages
- Partie 8 les immobilisations
- Partie 9 les relevages
- Partie 10 les brancardages et le transport
- Partie 11 les situations avec de multiples victimes

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-486	à déterminer	Ouest	12
13-487	à déterminer	Ouest	12
13-488	à déterminer	Centre	12
13489	à déterminer	Centre	12
13-490	à déterminer	Est	12
13-491	à déterminer	Est	12

J E U N E S S A P E U R S P O M P I E R S

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N

Animateur de section JSP

Formation d'animateur de section JSP

Durée: 5 Jours

Nombre de stagiaires: 15

Condition d'accès:

- Etre titulaire du FOR 1
- Intervenir en qualité d'animateur au sein des sections JSP

Objectif de la formation :

- Acquérir les connaissances des différents textes réglementaires
- Connaître et mettre en œuvre les méthodes et les outils pédagogiques adaptés aux JSP
- Avoir des notions concernant la préparation sportive des préadolescents et adolescent

Contenu du stage :

- Connaissance des textes réglementaires
- Appréhender l'encadrement et la formation des adolescents
- Prévention et responsabilité pénale et civile
- Notion d'hygiène et pratique sportive
- Organisation du brevet

Évaluation:

- Formative

Références	Dates	Lieu	Nombre de stagiaires
13-492	25 au 29 mars	Amiens Catelas	12
13-493	7 au 11 octobre	Amiens Catelas	12

J E U N E S S A P E U R S P O M P I E R S

S u i v i : S E R V I C E - F O R M A T I O N